

LES FONDEMENTS
SOCIO-CULTURELS
DES PRATIQUES FINANCIÈRES

OCCIDENTALISATION DU MONDE ET
RENCONTRE DES IMAGINAIRES MONÉTAIRES

DES PALÉOMONNAIES AUX TONTINES
AFRICAINES

REGARD SUR LES FORMES TRADITIONNELLES
D'ENTRAIDE EN ÉTHIOPIE

ÉPARGNE INFORMELLE EN ÉGYPTES ET AU
PROCHE-ORIENT

OCCIDENTALISATION DU MONDE ET RENCONTRES DES IMAGINAIRES MONÉTAIRES : UNE DOUBLE ILLUSION

On raconte¹ que durant la campagne d'Égypte les soldats de Napoléon Bonaparte se virent proposer de régler leurs achats avec les boutons de leurs uniformes. Certaines populations proche-orientales avaient en effet coutume de coudre des pièces de monnaie sur leurs vêtements. Ces boutons pouvaient ainsi passer pour monnaie des occupants européens. La vallée et le delta du Nil connaissaient l'usage de pièces de monnaie, en cette fin du XVIII^e siècle, depuis plus de deux millénaires : souverains lagides de la période hellénistique, puis occupants et souverains ultérieurs, en avaient été des diffuseurs successifs. Aucun partenaire, ni l'occidental, ni l'oriental, de cette étrange transaction n'ignorait la pratique numismatique ; les visages, personnages ou animaux représentés sur les pièces françaises rebutaient peut-être les populations musulmanes habituées à des pièces à motifs géométriques ? d'où la préférence pour les boutons que la position sur les vêtements pouvaient faire passer pour des pièces. L'étranger est généralement compris par référence à soi. Les moyens de paiement n'échappent pas à cette règle. Toutefois, Égypte et Europe occidentale de la fin du XVIII^e siècle, outre une histoire un temps partagée et des contacts très anciens, possédaient certains points culturels communs, des structures politiques et économiques notamment, qui pouvaient être mis en parallèle.

Ainsi lorsque les Britanniques, Allemands, Flamands, Espagnols, Français, Portugais ou Russes colonisèrent les sociétés qui, pour le plus grand nombre, constituent ce que l'on appelle aujourd'hui le tiers monde, ils ne rencontrèrent pas ou n'affrontèrent pas partout des sociétés pouvant être dites «sans monnaie». Ceci est évident non seulement pour les civilisations d'Afrique du Nord ou du Proche Orient, lointains héritiers des traditions monétaires antiques, ou de l'Inde et de l'Extrême Orient dont les traditions numismatiques sont peut-être plus anciennes que celles de la Grèce ou de l'Asie Mineure, mais aussi de sociétés comme les Empires soudanais où coquillages-cauris étaient des moyens de règlements reconnus. Quelle que soit la variété des traditions de paiement, des usages concomitants de plusieurs moyens de

1. Une première version de cet article a été publiée dans R.-P. Drori (ed.), *Comment penser l'argent ?* Paris : Le Monde, 1992, pp 44-57.

règlement et de l'articulation des fonctions de compte et de paiement, au delà de cet exotisme des formes et des usages, ces monnaies avaient un point commun avec celles des colonisateurs, celui d'être des instruments de sociétés à État. Leur rôle fiscal en particulier a permis une sorte de dialogue propice à la colonisation, et les Européens surent utiliser avec habileté à leur avantage certaines institutions et structures locales : ils acceptèrent dans un premier temps généralement de percevoir les impôts et de régler certaines de leurs dépenses avec les monnaies «indigènes». Les pièces et les billets se substituèrent ensuite graduellement à celles-ci. Dans un certain nombre de cas, la loi accéléra ce processus en interdisant l'usage des anciennes monnaies dans les relations à l'État² et les populations médusées virent les Européens détruire publiquement des richesses que quelques mois, quelques semaines voire quelques jours auparavant ils avaient durement exigées d'eux comme impôt. Cette mesure ne fut prise que quand le pouvoir colonial se sentit suffisamment assis, et voulut définitivement éliminer certaines forces politiques locales hostiles à son hégémonie. Alors que ces monnaies anciennes disparaissaient dans les relations à l'État et de la plupart des relations marchandes, certains de leurs usages traditionnels se sont souvent longtemps perpétués notamment dans les alliances matrimoniales, les compensations pour meurtre ou les paiements rituels à des fétiches.

La situation a été de prime abord toute autre quand les premiers voyageurs ou explorateurs puis la conquête et l'occupation coloniale ont mis en contact les Européens avec des cultures radicalement différentes, avec ces communautés dites sans classes ni État qui auraient ignoré la monnaie et pratiqué le troc.

Avant d'analyser les interprétations auxquelles ont donné lieu nos propres moyens de paiement dans ces sociétés, nous nous proposons brièvement de caractériser les pratiques locales de paiement, ce faisant nous donnerons *la vision des vaincus*, c'est à dire le cadre mental à travers lequel les colonisés ont compris leurs colonisateurs mais aussi nous révélerons l'ethnocentrisme des Occidentaux eux-mêmes. Il manquait aux partenaires de la rencontre un savoir commun ; mais chacun l'ignorait et croyait que l'autre interprétait identiquement l'acte de réciprocité. L'illusion était des deux côtés³. Illusion et méprise des colonisateurs lorsqu'ils rencon-

2. Voir l'exemple de la *franc-monetarisation* de l'Ouest africain étudiée par M. B. AKPACA, *Banques, commerce extérieur et monnaie, supports d'indépendance économique : l'exemple béninois*, thèse Université Lumière Lyon 2, 1991, pp. 103-131, par O. F. KABORÉ, *Le Système de paiement du Burkina : une analyse des pratiques monétaires*, thèse de troisième cycle, Université Lumière Lyon 2, pp. 34-59, et Christian PEYRE, *Impôt et monnaie en Afrique noire*, Mémoire de DEA Monnaie, Finance, Banque, Université Lumière Lyon 2, 1990, 180 p.

3. Daniel de Coppet, «Premier troc, double illusion», *L'Homme*, janv.-juin 1973, pp. 10-22. J.-M. SERVET «Pièces, billets et monnaies primitives», *Économies et société*, série F n° 30, 1986, pp. 7-18.

traient des «*monnaies primitives*» auxquelles ils attribuaient des fonctions et une nature analogues à nos propres supports monétaires. Illusion et méprise des colonisés qui prenaient nos pièces et billets pour des réalités semblables à leurs propres instruments «*monétaires*». Cette double illusion naît de l'identification d'une pratique ou d'un objet étranger à des pratiques ou des objets connus⁴, en l'occurrence un instrument du marché pour les uns et un moyen d'échange social pour les autres, et de l'attribution d'un rôle déterminé par la catégorie à laquelle cet objet ou cette pratique est supposé appartenir. Avec l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des relations, la différence a progressivement été reconnue ; un savoir partagé a permis d'ordonner les rapports⁵. Toutefois, aujourd'hui encore au delà de la modernisation subie et du mimétisme volontaire subsistent, voire se développent, dans le tiers monde au sein de certaines pratiques financières de quasi-rites pouvant passer pour irrationnelles au regard des institutions occidentales⁶ et qui répondent à des normes sociales et mentales héritées et transformées pour répondre aux contraintes de notre temps.

LES PRATIQUES MONÉTAIRES «SAUVAGES»

Il convient d'expliquer ici deux phénomènes *a priori* antithétiques décrits par les voyageurs : la pratique de trocs et l'existence de «*monnaies primitives*».

Il est courant de lire dans les textes du XIX^e siècle que les peuples colonisés ou en voie de l'être ne connaissaient qu'un commerce restreint, et cause ou conséquence, que celui-ci n'impliquait pas d'usage monétaire. Ces populations auraient été les vestiges vivants de ce stade anté-monétaire que serait la phase supposée première du troc.

En fait les pratiques d'échange de ces populations dites «*primitives*» sont infiniment plus complexes que les Occidentaux ne l'imaginaient. Depuis des temps immémoriaux des produits traversaient les continents. Des produits du sud de l'Australie parvenaient sur les côtes septentrionales de la Nouvelle-Guinée. Les communautés

4. Cf. LEVI-STRAUSS, *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, II-397 p.

5. La mise en place d'unité de compte pour les relations entre tribus côtières et marchands européens peut l'illustrer.

6. Ainsi au sein de tontines, groupes rotatifs d'épargne et de prêt au Cameroun : «*Dans certains groupes, la remise des fonds peut faire l'objet d'une cérémonie visiblement plus religieuse : les participants forment une chaîne, la main dans la main, la porte du local restant ouverte pour que Dieu et les défunts puissent entendre. Le bénéficiaire prête le serment de faire fructifier l'argent, puis les officiants lui transmettent la cagnotte après avoir craché dessus en signe de bénédiction*», Kamgaing TADJUGE, *Les Tontines face aux banques à Bafoussam*, mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres de Yaoundé, 1982, cité par A. HENRY, G.-H. TCHENTE, Ph. GUILLERME-DIEUMEGARD, *Tontines et Banques au Cameroun*, Paris : Karthala, 1991, pp. 28-29.

dites primitives n'échangeaient pas un hypothétique surplus mais produisaient en vue de l'échange certaines marchandises qui devenaient le moyen de paiement privilégié des marchandises produites par d'autres groupes (qu'il s'agisse de capes d'écorce, de barres de sel, de haches en pierre, etc.). De plus dans ces cultures réputées sans classes ni État, certaines communautés se sont spécialisées dans la fonction d'intermédiaire commercial. Il convient enfin de souligner que ces pratiques commerciales « primitives » doivent être comprises comme une relation sociale, c'est à dire comme un rapport entre des groupes et des individus qui se font ou non la guerre, qui entretiennent ou non des relations matrimoniales, qui ont ou non des cultes et des mythes communs, qui mangent ou non ensemble, etc. d'où un protocole des échanges, des rites, des paroles, des gestes convenus, produits souvent d'une longue histoire ; en particulier le prix des produits échangés est généralement une variable seconde de la transaction par rapport à l'ensemble des obligations réciproques.

Les Occidentaux ignoraient le plus souvent cette diplomatie des échanges, dont les raisons leur échappaient. D'où un certain nombre de refus d'échanger, et un certain nombre d'actes, réciproques ou non, interprétés par l'une ou l'autre des parties comme vol, violence, etc. L'installation de comptoirs permanents, la contrainte aux relations, l'introduction de produits nouveaux (par exemple les haches métalliques) désorganisèrent fondamentalement les réseaux anciens d'échanges, et les firent pour le plus grand nombre disparaître, tout comme les moyens de paiement coutumiers reconnus dans ces relations bilatérales. Ainsi se développa entre colonisés et colonisateurs une économie de *troque* puis de *traite*⁷.

Parallèlement aux relations anté-coloniales de commerce dont les voyageurs occidentaux ont sous-estimé l'importance et n'ont pas compris les raisons, circulaient d'étranges biens précieux : colliers ou bracelets de coquillages, de perles, de dents, de pierres, de métaux natifs, rouleaux de plumes, disques de pierre polie, etc. produits de l'artisanat local ou importés. Pourquoi ces objets ont-ils été désignés par les Occidentaux comme « monnaies primitives » ? Ces objets dont chaque série présentait une assez forte uniformité ne possédaient au premier abord aucune utilité propre (pour l'alimentation, la parure, la production ou la guerre) si ce n'est d'être transmis entre les individus et les groupes, et ils paraissaient ainsi fonder leur valeur d'usage sur leur valeur d'échange. D'où l'appellation de monnaie. Il est certain que la monnaie étant considérée comme un attribut des formes supérieures de civilisation, la reconnaissance de monnaies locales pouvait être aussi une forme de réhabilitation par certains de sauvages colonisés ou en voie de l'être. Toutefois, les voyageurs et marchands occidentaux ont particulièrement insisté sur le fait que ces étranges mon-

7. H. BRUNSCHWIG, « La troque et la traite », *Cahiers d'études africaines* (Paris), 1962, n° 7, pp. 339-346.

naies n'étaient généralement pas des intermédiaires dans les relations commerciales⁸. Pour les Européens du XIX^e et du XX^e siècle, qui rencontrèrent ces sociétés, ces biens étaient en effet très éloignés de l'idéal-type monnaie⁹ caractérisé par sa dimension marchande et par l'universalité de l'usage d'un moyen de paiement unique.

À quoi servaient donc ces biens si précieux aux populations locales et dont la détention pouvait faire l'objet de compétitions fort âpres entre les individus et les groupes¹⁰ ?

Ces biens que nous préférons désigner comme *paléomonnaies*¹¹ plutôt que comme monnaie primitive sont des moyens d'échange social : ils servent à régler des naissances, des mariages, et des deuils, à compenser des injures physiques ou morales, ou la transgression d'interdits, à engager un conflit ou à y mettre un terme et à conclure une alliance. Une vision très partielle du phénomène pouvait laisser penser que ces richesses indigènes servaient à « *acheter* » une femme pour se marier. Ce qui sépare paléomonnaies et monnaies modernes ne peut pas être réduit à un ensemble de conventions d'usage différentes. L'inventaire des biens et services auxquels tel ou tel type de monnaie donnent accès est une première démarche permettant d'appréhender superficiellement une différence. Mais la compréhension de celle-ci nécessite aussi la prise en compte de la représentation mentale différente du fait monétaire. Les paléomonnaies ne sont pas des instruments rudimentaires d'acquisition de marchandises telles que produits de consommation, moyens de travail ou de défense ou forces de travail. Elles sont beaucoup plus que cela car, outre le fait qu'elles sont des moyens d'accès à des rôles et à d'autres biens (sans en être généralement à proprement parler des contreparties) elles sont des éléments vivants : elles sont paroles données et reçues et mémoire de la relation entretenue ou nouée entre les individus et les groupes. Certaines sociétés amérindiennes paraissent plus que d'autres avoir développé cette fonction de mémorisation et de communication non verbale. Elles fonctionnent comme des instruments immédiats de contrôle et de régulation sociale. Aussi le plus souvent, il n'existe pas une série unique de paléomon-

8. J. RIVALLAIN, *Échanges et monnaies en Afrique du XIV^e au XIX^e siècle en Afrique d'après les récits de voyageurs*, Lyon/Paris : Musée de l'Imprimerie et de la Banque/Musée de l'Homme, 1994.

9. B. COURBIS et E. FROMENT, J.-M. SERVET, « A propos du concept de monnaie », *Cahier d'Économie politique* n°18, 1990, pp. 5-29. et « Enrichir l'économie politique de la monnaie par l'histoire », *Revue économique* printemps 1991 pp. 315-338.

10. Voir dans ce volume l'exemple de la fonction de réserve des paléomonnaies africaines étudié par J. Rivallain.

11. J.-M. SERVET, Genèse des formes et pratiques monétaires. Thèse de doctorat d'État. Université Lyon 2, 1990, 495 p. et « La naissance des pratiques monétaires : des paléomonnaies aux monnaies frappées », in : *Encyclopédie Quillet-Actuel* 92, pp. 126-134.

naies avec subdivisions et multiples ; au sein de chaque communauté et dans ses relations extérieures, circulent des séries ordonnées particulières de paléomonnaies et de biens à fonctions paléomonétaires généralement non substituables et plus ou moins hiérarchisées. Chaque type de biens correspond à un type d'obligations et de situations particulières. Ce cloisonnement des usages, les capacités différenciées des groupes d'âge, sexes, clans, castes, et individus d'accès aux paléomonnaies peuvent assurer une perpétuation des rapports de domination et de dépendance.

Quel rapport existe-t-il entre ces biens précieux et nos propres monnaies, en dehors de l'analogie circulatoire? D'une part, il est possible de montrer que des objets analogues à ceux que les voyageurs ont appelé «monnaies primitives» ont existé, en remplissant des fonctions identiques, dans les sociétés occidentales anciennes, que les pièces ou des lingots ont pu y remplir les mêmes rôles et que par conséquent les biens de ce type peuvent être qualifiés d'antécédents logiques et historiques de nos propres monnaies. D'autre part, si l'on saisit conceptuellement le phénomène monétaire comme un mode de normalisation de la société (en particulier en définissant les pratiques monétaires non seulement dans la dimension paiement mais aussi dans celle de compte, et en reconnaissant qu'y compris dans les sociétés occidentales le fait monétaire ne peut être réduit au seul marché), force est d'admettre les paléomonnaies comme participant pleinement au phénomène monétaire en général. C'est d'ailleurs à partir de cette structure paléomonétaire que les «indigènes» ont compris l'usage que les Européens faisaient du numéraire. Ainsi, les paléomonnaies «sauvages» étaient-elles interprétées comme «monnaies primitives» par les voyageurs occidentaux, alors que les pièces et billets devenaient paléomonnaies aux yeux et entre les mains des colonisés, et comme nous allons le voir ces instruments de paiement se trouvaient subvertis par les consciences et les usages «indigènes».

DES PIÈCES ET BILLETS DEVENUS «MONNAIES PRIMITIVES» ET DES PALÉOMONNAIES DEVENUES «MONNAIES»

Les Africains comme les Mélanésien et Amérindiens, virent les colonisateurs utiliser entre eux des morceaux de matières, souvent jusqu'alors inconnues (métal d'abord, puis papier). Or la rareté des paléomonnaies est généralement produite et instituée socialement soit par un travail artisanal important, soit par une origine exotique à laquelle peuvent participer des êtres plus ou moins mythiques. Un parallèle pourrait être d'ailleurs ici établi avec les mythes et contes relatifs aux métaux précieux et au statut des forgerons dans les anciennes sociétés européennes. Cette matière métal (ou papier) pouvait donc aisément être pensée comme une substance de caractère magique qui était imprégnée de la force des nouveaux venus. Les utiliser pouvait permettre de participer à leurs vertus. Ils peuvent alors fonctionner comme des instruments de cultes et de magies ; on les passe de main en main pour s'imprégner de leurs vertus, on les brûle ; on les plonge dans l'eau avec des invocations secrètes, etc. ; on accuse certaines pièces d'être la cause de douleurs et de maladies ou au contraire d'être un médicament permettant de repousser certains esprits et maladies. Dans le sud du Nigéria au début du ^{xx}^e siècle, seules les pièces représentant un souverain réputé vivant étaient acceptées par les populations locales¹². Au Congo, les commerçantes disposent des piments avec les billets nouveaux et les piquent d'une aiguille afin de faire disparaître un éventuel mauvais sort avant de les réunir aux autres billets en leur possession. Pour les mêmes raisons, il y a une vingtaine d'année au Gabon, il était courant d'arracher un petit bout du billet. Au Zaïre, un chauffeur de taxi fait encore un signe de croix avec les billets que vient de lui remettre un client en paiement d'une course ou une vendeuse du marché crache sur la monnaie avant de la nouer dans un morceau de son pagne où parfois elle place aussi une amulette¹³. Comme les paléomonnaies, les pièces et billets ont pu être pensés comme des éléments vivants. Les pièces peuvent aussi perdre très largement leur caractère monétaire en devenant parures féminines comme certains thalers Marie-Thérèse en Afrique orientale¹⁴.

Le deuxième trait caractéristique des moyens de paiement occidentaux que l'on doit retenir et qui a pu permettre leur assimilation à des paléomonnaies est que ces

12. W.I. OFONAGORO, «From Traditional to British Currency in Southern Nigeria : Analysis of a Currency Revolution 1880-1948», *The Journal of Economics History* (New York), 1979, vol. 39, n° 3, pp. 623-654.

13. Témoignage de Mimpia AKAN ONUM, secrétaire exécutif des coopératives centrales d'épargne du Zaïre, dans *L'Épargne et sa collecte en Afrique*, Paris : La revue Banque, 1988, p. 139.

14. Marcel-Maurice FISCHER, *Le Thaler de Marie-Thérèse. Étude de sociologie et d'Histoire économique*, Thèse pour le doctorat ès lettres, Dijon : Marchal, 1912, xxi-210 p.

instruments monétaires existent en séries standardisées et hiérarchisées.

Enfin, pièces et billets circulent en sens inverse de biens et d'activités inégalement estimés. D'un point de vue purement formel et pour qui ne saisit qu'un moment de la chaîne des relations, il n'existe pas de différences entre une opération de dons-contre dons et une opération d'achat-vente. Le sens de nos transactions échappaient aux colonisés, ou plutôt ils leur donnaient des interprétations qui eurent fort surpris les acteurs de ces simili-rites. Les descriptions des cultes et mouvements cargoistes en Mélanésie¹⁵ apportent maints exemples de ces représentations, comme interprétations et comme mises en scène, de nos pratiques monétaires.

Ainsi, ceux qui ignoraient tout ou presque des coutumes et de la logique de nos paiements pouvaient penser que les pièces et billets étaient les paléomonnaies des *visages pâles*, autrement dit de ceux dont les premiers contacts firent des dieux, des ancêtres, des envoyés des dieux ou simplement d'autres hommes venus de pays lointains au-delà des monts et des mers.

Cette première identification des moyens de paiement occidentaux à des paléomonnaies a des conséquences très importantes.

Dans leurs relations extérieures, les communautés les incorporèrent au travers des modes de possession et de circulation propres à chacune des sociétés et du cloisonnement habituel des biens. Reçus directement des Européens lorsqu'on devenait leur dépendant (salarié) ou lorsqu'on leur cédait des produits locaux auxquels on ne prêtait jusque là parfois aucune attention (tel que liane pour le caoutchouc) ou de végétaux dont les nouveaux maîtres introduisaient la culture, ces instruments se révélaient les moyens les plus efficaces d'acquisition des produits européens (vêtements, mobiliers, aliments, outils métalliques, etc.), produits qui eux-mêmes entraient dans des classifications particulières. Aujourd'hui encore, l'argent obtenu par la commercialisation de certaines récoltes ou par la migration est souvent affecté à une série limitée de dépenses, le reste de l'économie locale pouvant être réglé «en nature». On doit aussi s'interroger sur le vécu et la compréhension de l'*impôt*, du *salariat* ou de la *commercialisation* de productions locales. Autant de moeurs pouvant impliquer pièces ou billets et qui ne reçoivent pas spontanément la raison que nous leur donnons ; les colonisés pensaient cette nouveauté à travers les normes de leurs propres expériences. Dans les sociétés n'ayant pas connu de prélèvements fiscaux étatiques avant la colonisation, les populations qui avaient accepté de verser l'impôt une première fois, ne comprirent pas pourquoi il convenait de réitérer chaque année une

15. P. WORSLEY, *Elle sonnera la trompette*. Paris, Payot, 1977, 315 p.

opération assimilée soit à un cadeau de bienvenue, soit au tribut acquitté par un vaincu pour faire la paix¹⁶. Au Sénégal, les Diola de Basse-Casamance refusaient l'échange riz contre monnaie, c'est à dire de mettre en rapport direct le riz élément central de leur culture avec les pièces et billets, éléments d'une civilisation étrangère ; ils échangeaient volume pour volume le riz contre de l'arachide (plante américaine dont la culture avait été africanisée) à des commerçants manding, et ils vendaient ensuite les arachides pour payer l'impôt¹⁷. En Afrique centrale, la répercussion sur le prix local d'achat des matières premières (tel le caoutchouc) de la baisse de leur cours sur le marché mondial a été assimilé à un vol dissimilé par des populations pour lesquelles un prix était une relation sociale et non la confrontation d'offres et de demandes¹⁸.

Plus ou moins rapidement, l'utilisation des pièces dépassa les seules relations indigènes-colonisateurs, la force des nouveaux venus pouvant favoriser une diffusion interne. Ainsi, les pièces purent-elles remplacer d'anciennes paléomonnaies ou d'anciens biens à fonctions paléomonétaires comme moyens d'échange social permettant de tenir son rang dans le groupe (compensation matrimoniale, mortuaire, transfert agonistique lors de fêtes, etc.). Parfois, cette substitution n'est pas totale : chez les Pedi du Sekhukhuneland en Afrique australe, pièces et billets composent les dots alors que celles-ci sont impérativement appréciées en têtes de bétail.

La paléomonétarisation des pièces et billets et leur intégration dans des séries plus ou moins hiérarchisées de biens précieux peuvent produire des effets inattendus. Dans certains cas, la hiérarchie locale des catégories diverses dans lesquelles entrent les différentes pièces et billets éloigne leur estimation relative de celle du marché international des changes (inversion du rapport cuivre/argent notamment, le rouge étant pensé comme plus puissant que le blanc) ou modifie la proportion entre les unités d'une même nation (par exemple une livre sterling n'a pas d'abord été reconnue pour vingt shillings mais pour quinze seulement). S'il existe des sphères très cloisonnées d'échange et si les différents types de pièces et de billets entrent dans des catégories différentes, le change entre les différents instruments monétaires devient impossible, ou si ces sphères sont hiérarchisées, la conversion d'une unité en sous-multiples suppose une chaîne de conversions.

16. Christian PEYRE, *Impôt et monnaie en Afrique noire*, op. cit., pp. 71-72.

17. J.-M. SERVET, « Monnaie-riz et échanges à volume égal des Diola de Basse Casamance (Sénégal) », *Cahier Monnaie et financement* (Université Lyon 2) 1978, n° 7, pp. 1-27.

18. W. G. L. RANGLES, « Échanges de marchandises et échanges de dieux, un chassé croisé culturel entre Européens et Bantu », *Annales : E. S. C.*, 30e année n° 4, juillet-août 1975, pp. 635-653, pp. 641-642.

QUE SONT DEVENUES ALORS LES ANCIENNES PALÉOMONNAIES ?

La diffusion des espèces occidentales ne fut pas immédiate. Loin des métropoles, les colons manquaient généralement de numéraire et ils en vinrent même à utiliser des ersatz tels que les cartes à jouer en Amérique du Nord à la fin du XVIII^e et au XVIII^e siècle, ou se servaient de produits de traite (peaux, fourrures, épices, etc.) comme monnaies. Les colonisateurs acceptèrent donc souvent en règlement des articles manufacturés ou celui des impôts des paléomonnaies traditionnelles qu'ils redistribuaient ensuite comme salaires ou prix de produits locaux. Les colonisateurs ne se contentèrent pas pour favoriser l'essor de leurs transactions d'utiliser les paléomonnaies existantes. Ils en fabriquèrent industriellement des imitations ; ainsi en Afrique on retrouve les *manilles*¹⁹ paléomonnaies métalliques fabriquées en Europe. Les colonisateurs importèrent massivement des cauris de l'Océan indien en Afrique de l'Ouest, provoquant localement une inflation de coquillages et une dépréciation importante de leur valeur²⁰. Les contrefaçons n'eurent souvent qu'un succès éphémère, sans doute là aussi en raison d'une diffusion trop importante et d'une vulgarisation hors des canaux légitimant les hiérarchies et statuts traditionnels de ces sociétés.

Les colonisés prirent en effet conscience au rythme des contacts avec les hommes blancs que ceux-ci n'utilisaient généralement pas entre eux les paléomonnaies traditionnelles et qu'ils ne leur accordaient qu'une très faible estime en dehors des lieux indigènes. Aussi le numéraire occidental fut donc compris comme un véritable bien précieux à l'origine de la puissance des colonisateurs. Toutefois, indépendamment de problèmes de quantité de monnaies européennes disponibles, celles-ci n'évincèrent pas systématiquement les anciennes paléomonnaies en les réduisant à un rôle de monnaie d'appoint dans les achats induits par la décomposition des relations communautaires. Lorsque les dominants ne se trouvent pas à même de contrôler les sources nouvelles de revenus, les relations de dépendance pourraient s'amoinrir ou disparaître ; l'argent là aussi peut rendre libres les cadets qui s'expatrient dans les plantations ou sur les chantiers. Les pièces et billets sont alors hermétiquement exclus des obligations sociales pensées comme essentielles à la reproduction du groupe (notamment dans la composition des biens dotaux). Les techniques nouvelles de production (en particulier l'usage du métal et d'outil nouveau) change parfois radicalement les conditions de production de ces paléomonnaies et leur forme. La détention des paléomonnaies vénérables et indispensables

19. J. RIVALLAIN, *Étude comparée des phénomènes pré-monétaires en proto-histoire européenne et en ethnoarchéologie africaine*, thèse Université Paris I, 1988.

20. A. F. IROKO, *Les Cauris en Afrique occidentale du Xe au XXe siècle*, Thèse Paris I, 1987, 2 tomes, 980 p.

pour tenir son rang dans la communauté permet aux dominants traditionnels d'accaparer une partie plus ou moins importante des gains salariés des dominés et de les transformer en produits importés tels qu'alcool, vêtements, parapluie, etc. Les mêmes raisons expliquent les fonctions résiduelles des monnaies traditionnelles dans les anciennes sociétés à État où l'on retrouve leur usage dans certains cultes et rites matrimoniaux ou de passage alors que les fonctions étatiques et marchandes de la monnaie sont accomplies par les espèces nouvelles. La disparition des paléomonnaies dépend alors du rythme de la décomposition ou de la modernisation des anciens rapports de domination²¹.

Nous avons ici esquissé les effets de la rencontre de cultures qui pensent l'argent de façon radicalement différente. Ainsi dans une sorte d'accélération de l'histoire, des paléomonnaies ont pu devenir monnaies, et celles-ci renouant avec leurs lointaines origines ont pu devenir paléomonnaies. Toutefois, chaque culture ne voyait qu'une fraction de l'autre : elle rationalisait des pratiques étrangères et elle butait aussi parfois sur des comportements qui lui paraissaient intraduisibles et qu'elle disait alors irrationnelles.

Jean-Michel SERVET

21. Voir l'exemple de l'évolution de l'usage de certaines paléomonnaies en Afrique équatoriale par Jane I. GUYER, «Indigenous Currencies and the History of Marriage Payments, A Case Study from Cameroon», *Cahiers d'Études africaines*, 104-XXVI-4, 1986, pp. 577-610.

DES PALÉOMONNAIES AUX TONTINES

AFRICAINES

L'expression *paléomonnaie africaine* désigne les monnaies en usage avant l'utilisation des pièces et billets. Les pratiques monétaires anciennes en Afrique restent mal connues tant le numéraire et ses fonctionnements ont occulté, en apparence, les usages antérieurs. Pas de banques, pas de banquiers, surtout pas de monnaie unique et, non plus, pas d'État centralisateur.

La colonisation a également provoqué des regroupements de populations. Depuis le début du xx^e siècle, de nombreuses villes sont apparues ; les plus anciennes se sont agrandies, mais les nouveaux venus cherchent à se regrouper par villages d'origine et par familles en quartiers distincts. Les formes d'entraide et de survie du groupe de même origine s'adaptent aux nouvelles situations, bien sûr, en fonction de traditions communes.

La notion de richesse continue de s'exprimer à travers l'ostentatoire dans la tenue vestimentaire, la qualité de la boisson, éventuellement la voiture et la maison aux vastes salons. Les cérémonies accompagnant les décès, plus particulièrement, restent l'occasion privilégiée de dépenses en boissons, en nourriture offertes pendant plusieurs jours et à différentes reprises ; y sont conviées de très nombreuses personnes. Très rarement les proches du défunt peuvent faire face à eux seuls à ces dépenses et ils s'endettent lourdement. Les autres participants cotisent également pour partager les frais. Malgré ce fardeau et les interdits lancés régulièrement par les différents gouvernements, ces fêtes se poursuivent.

Comment autrefois, les sociétés étaient-elles organisées pour faire face aux dépenses de prestige, élément indispensable à leur cohésion ?

ASPECTS DES PALÉOMONNAIES

Bien différentes du numéraire, elles ne répondent ni aux critères de commodité, ni à celui de la rareté. Elles sont dans des matériaux très divers avec des formes et des dimensions variables : coquilles de mollusques, métaux ferreux ou non, sel, éléments végétaux, tissus, etc. Certaines monnaies métalliques, reprenant l'aspect d'un fer de lance, mesurent plus d'un mètre de longueur ; ou bien, toujours dans la partie centrale de l'Afrique, elles pèsent plusieurs kilogrammes, notamment celles en cuivre en forme de torque, ou les enclumes en fer. D'autres, au contraire, parmi les paléomonnaies métalliques, ne dépassent pas quelques centimètres de long et quelques millimètres d'épaisseur. Leur évaluation s'établit plus sur l'aspect général de l'objet,

ou d'un détail particulier, qui sert à authentifier la monnaie, telle la partie supérieure allongée de la tige métallique *guinzé* des Toma du sud de la Guinée¹.

Le critère de conservation n'est pas non plus obligatoirement retenu, certaines régions adoptant des éléments végétaux : ensemble de tiges, graines enfilées ou même du miel, fréquemment des têtes de bétail².

Face à ces constatations, une partie des conceptions de la monnaie comme instrument de paiement est à remettre en cause. Toutefois ce sont ces objets qui entraient dans les échanges et souvent le nom qui leur était attribué est devenu celui du numéraire ayant actuellement cours dans les pays correspondants.

Ces monnaies n'avaient pas besoin d'Hôtels des Monnaies pour être frappées, même si leur fabrication apparaît fréquemment réservée à des groupes ou à des individus particuliers alors que, bien souvent, elles ne nécessitent pas un savoir-faire spécialisé. Pour faire respecter ces règles, les éventuels contrevenants se voyaient menacés de sanctions applicables par les forces de l'au-delà. Dans le cadre de sociétés comptant un nombre limité de personnes, la confiance jouait pleinement car il était aisé de se connaître.

CONSERVATION, GESTION DES PALÉOMONNAIES

Les paléomonnaies métalliques sont bien souvent conservées dans le sol. Celles en coquillages ont pu être préalablement déposées dans des jarres. Celles en métal ont souvent été placées sous terre dans une fosse parfois tapissée d'herbes, enveloppées dans des étoffes avec du charbon de bois pour absorber l'humidité. Par contre les paléomonnaies de sel, particulièrement celles découpées en barres variables, sont glissées dans la toiture au-dessus du foyer pour leur éviter de fondre.

La cache des paléomonnaies métalliques était tenue secrète : seul le responsable et parfois un de ses parents de confiance, en détenait le secret. Ces instruments monétaires y restaient la plupart du temps, car ils circulaient peu. Il est arrivé également qu'on les ait enfouies en cas de danger comme les guerres et quand le groupe était décimé pendant les combats, personne ne venait les reprendre. Le Père Ballon en trouva ainsi abandonnées, *lolofu* des Topoke Eso et *ifeli* des Ekuta de Bokela au Zaïre³.

Ceci est une preuve que ces instruments monétaires entraient dans des transactions bien localisées sans guère de possibilités d'équivalence avec les paléomonnaies de leurs voisins. En fait, les gestionnaires des paléomonnaies étaient les responsables de famille et le chef du groupe. Les autres membres de la société en disposaient d'un

1. PORTERES, 1960.

2. Sieur TIBIERGE, in P. Roussier, 1935, pp. 51-72.

3. Dossier Musée Royal de l'Afrique Centrale, n° 37 995-37 996.

faible nombre, et parmi eux, presque uniquement les hommes. La quasi-totalité des transactions s'effectuaient dans la concession du chef. Dans les cérémonies rituelles, peu d'exemplaires étaient requis.

FONCTIONS DES PALÉOMONNAIES

La relation membres d'une société/argent est avant tout basée sur la confiance. Nombre de paléomonnaies apparaissent en priorité comme des insignes léguées par l'ancêtre fondateur au même titre que celles garantissant le pouvoir des différents descendants. Ainsi les instruments de paiement s'identifient à l'histoire de la fondation du groupe. Nous n'avons pas à en être surpris, si quand différents groupes s'associent, plusieurs paléomonnaies coexistent. Dans ce cas celles du groupe dominant sont garantes de la richesse de tous. La monnaie est liée au pouvoir reconnu.

Les fonctionnements présentent bien des nuances d'une société à l'autre, mais, partout, elles entrent en priorité dans les règlements sociaux qui scellent les grandes étapes de la vie : mariages, décès, alliances. Ces paiements ont toujours pour objectif de renforcer la cohésion et la survie du groupe. Tous les membres d'une même société n'étaient pas obligatoirement autorisés à détenir et utiliser ces monnaies. Bien souvent les femmes en étaient exclues, sauf cas très exceptionnels. Dans les sociétés où fonctionnaient plusieurs monnaies, certaines restaient réservées à certaines catégories précises et ne permettaient que des paiements bien déterminés.

Souvent ces derniers s'effectuaient en plusieurs étapes : les compensations matrimoniales en sont un bon exemple, leur paiement pouvant s'étaler sur plusieurs années ; le mariage n'était considéré réel qu'une fois la totalité des versements assurée, même si plusieurs enfants étaient nés dans l'intervalle. C'est la famille du fiancé qui assure le paiement auprès de celle de la jeune fille. Et dans bien des familles, on attendait ces versements pour qu'à leur tour, les fils puissent se marier. Dans ce cas, à l'intérieur des familles, on touche à la faiblesse de l'épargne dans notre acception du terme.

En cas d'interruption du mariage, les sommes doivent être remboursées : en cas de divorce, si les torts sont imputables à la femme, la somme versée doit être remboursée au mari. En cas de décès de l'épouse, le mari doit une compensation en paléomonnaies à sa belle-famille, c'est l'argent de la mort. De même lors d'une guerre, quand il y a mort d'hommes, le groupe coupable doit dédommager en paléomonnaies ceux qui ont perdu les leurs. Lors des décès, des paléomonnaies reviennent à tous ou à certains participants à la cérémonie : cauris dans le centre du Nigéria⁴, paléomonnaies métalliques en forme de croissant chez les habitants du Bahr Salamat au sud du Tchad⁵, tiges métalliques ou guinzé chez les Toma de

4. OFONOGARO, 1976.

5. S. DE GANAY et M. GRIAULE, 1943.

Guinée⁶. Voici ce qui se pratiquait encore à l'est du pays sara, dans le sud du Tchad, en 1972, où, autrefois la monnaie était le *kul*, sorte de couteau de jet miniaturisé. En cas de décès de l'épouse, «le mari, avant le lever du soleil, fait venir le Ngôbang (assesseur des maîtres de terres importants), lui remet un cabri, une peau avec deux couteaux de jet à l'intérieur. Le Ngôbang entre dans la maison et demande à connaître l'oncle maternel de la défunte, puis va chercher de l'herbe à balai, des feuilles de néré, de la semence de mil hâtif, les place dans les mains de la morte avec l'un des couteaux de jet, remet le deuxième à l'oncle maternel. Ce dernier se lève, frappe celui de la morte, le tient quelques instants au-dessus d'elle, arrache brusquement les objets des mains de la morte. Le Ngôbang ramasse le couteau de jet, le joint au sien. Puis il revient dire aux parents qu'ils peuvent ensevelir le cadavre et le sortir de la maison⁷. Autrefois, les parents de la défunte apportaient chacun un *kul* qui était remis aux parents de la femme, comme garantie de la cohésion familiale et participation aux frais des cérémonies.

Les paiements d'ordre plus rituels semblent ne faire appel que symboliquement à la monnaie : en pays sara, un seul *kul* était remis au prêtre par la famille du jeune garçon, et en cas de stérilité, la femme en offrait deux ou trois pour que les esprits intercèdent en sa faveur et la délivre de ce sort⁸.

Parmi les fonctions rituelles jouées par les paléomonnaies dans le but de préserver l'intégrité de la communauté, citons l'exemple, en pays Toma, en Guinée, du rôle des *guinzé* : autrefois, quand l'un des fils de la famille quittait son village, il emportait quelques-unes de ces longues tiges torsadées aux extrémités aplaties prélevées sur la tombe paternelle, les plaçait dans unealebasse et leur rendait un culte. Une fois de retour, il allait replacer les paléomonnaies à leur emplacement initial. En effet, dans toutes ces sociétés traditionnelles, l'éloignement est perçu comme source de danger⁹.

Par contre ces paléomonnaies peuvent très bien ne pas apparaître dans les règlements des marchandises venues du monde extérieur. En effet, bien souvent, l'univers du marché est récent et extérieur à ce type de structures de sociétés. Les achats sont alors réglés sur d'autres bases par les responsables du groupe. Là également, les biens achetés correspondaient souvent à des biens de prestige : vêtements, coiffures, chevaux, parures¹⁰.

6. PORTERES.

7. M. FOURNIER, 1972.

8. J. RIVALLAIN, 1981, 1988, pp. 578-580.

9. HOUIS, 1953, p. 35.

10. J. RIVALLAIN, 1981.

RÔLE DE RÉSERVE DES PALÉOMONNAIES

La mise à l'abri des paléomonnaies est capitale pour la bonne santé du groupe. Tant leur fabrication que leurs usages, sont placés sous le contrôle constant de la société qui en confie la responsabilité aux Anciens, particulièrement à son chef. Cette épargne repose sur la confiance que l'on a vis-à-vis de cet homme et sur l'ensemble de l'histoire et de la structure d'une société, où l'individu en tant que tel ne compte guère, chacun étant considéré comme membre d'un groupe avec une place codifiée. Les plus grosses dépenses restent réservées aux paiements des compensations matrimoniales qui peuvent réclamer plusieurs centaines d'exemplaires de paléomonnaies et lors des décès.

Dans les sociétés moins restreintes, les opérations monétaires durent se diversifier plus aisément, toujours établies sur la confiance et sur le fait que l'argent doit respecter des règles précises. Ainsi l'emprunt semble inconnu comme tel dans les sociétés dites sans État, mais existe dans celles aux structures plus étatisées. Une étude linguistique systématique reste à mener sur ce thème ainsi que sur celui des termes techniques de comptage.

Généralement et plus particulièrement en Afrique occidentale, emprunter est humiliant. Aussi cette opération se pratique en des lieux et à des heures précis. La monnaie étant garante de la bonne santé de la société et de ses membres, l'emprunt risque de remettre en question le bon ordre des choses. Particulièrement dans les sociétés akans, cette opération s'effectue dans le plus grand secret, de nuit, n'engageant que la parole du débiteur et du créancier. Le débiteur risque, s'il n'honore pas le remboursement, de graves malédictions car l'or, métal sacré et monnaie, est chargé de pouvoirs maléfiques. Pour sa part le créancier, s'il ne respecte pas la parole donnée au moment du prêt, encourt de graves dangers. On estime que l'emprunt est en soi un acte religieux, que le prêteur ne connaît pas vraiment l'identité de l'emprunteur, un génie pouvant se déguiser sous un aspect humain¹¹. Lors de cette opération la poudre d'or, toujours évaluée au poids, est pesée par un même poids, celui du prêteur étant un plus lourd que celui de l'emprunteur, la différence représentant le bénéfice.

Dans les royaumes akans, où la poudre d'or était la monnaie, on exposait l'or des familles afin d'affirmer sa bonne santé et attirer la considération sur soi. Les familles qui en détenaient le plus avaient le privilège du port de certains attributs. La sortie de l'or et du *dja*, trésor, s'effectuait lors des cérémonies de l'année nouvelle garantissant la purification, la fécondité des terres et des plantes ; à cette occasion, le *dja* était censé devenir de plus en plus lourd à chaque tour de la cérémonie de même que chaque souverain se doit d'accroître le trésor au cours de son règne¹².

11 et 12. G. NIANGORAN-BOUAH, 1987.

Il existait également des sociétés de riches : *Angbandji* des Adioukrou¹³. L'introduction d'un nouveau membre au cours de la fête de l'or durait un mois. L'oncle maternel du candidat réunissait le conseil de famille, fixait le montant des sommes à engager dans les cérémonies et en informait les membres de la société. Le doyen précisait la date à laquelle le versement de la somme nécessaire pour devenir Angbandji serait effectué. À plusieurs reprises le candidat offrait des boissons et des repas, subissait deux retraites. Au cours de la première, son épouse, vêtue de blanc et couverte de bijoux en argent, se livrait à des distributions d'argent. À la fin de la retraite, le nouveau riche sortait somptueusement paré. Les Angbandji portaient des couvre-chefs, des cannes, des chasse-mouches en queue de buffle et avaient effectivement la parole dans les réunions publiques.

Dans les royaumes akans, on exposait l'or des familles afin d'affirmer sa bonne santé et attirer la considération sur soi.

Hormis les circuits commerciaux qui connurent des modes de paiement un peu en marge de ceux pratiqués à l'intérieur des sociétés, les membres des différents groupes réagirent toujours avec un esprit communautaire, en fonction de la hiérarchie de la société. Le plus influent est le plus riche et les biens qu'il détient ne sont pas réellement son bien propre ; il se doit de le redistribuer aux siens. Cela est illustré par de nombreux dictons et également est reproduit par le truchement des dessins des pagens en coton imprimé.

Les grandes occasions de se regrouper et donc de renforcer les liens entre tous étaient les cérémonies marquant les principales étapes de la vie où l'on se devait de faire preuve de largesses et où l'argent servait à authentifier les actes que l'on célébrait.

Depuis quelques dizaines d'années, le numéraire a pratiquement remplacé l'usage des paléomonnaies, mais les dépenses lors des mariages et des décès continuent de peser lourd dans toutes les sociétés africaines, avec souvent un aspect ostentatoire ; peu à peu, les règlements ne s'effectuent plus qu'en moyens modernes de paiement.

L'arrivée de structures héritées du monde occidental, allant de pair avec celle des pièces et billets, fit entrer la notion d'État, de centralisation, de structuration des rouages de la société. Avec l'évolution rapide de la société, l'urbanisation accrue, l'évolution des pratiques monétaires, l'argent n'est plus détenu par les mêmes catégories de personnes. Sa plus large répartition a entraîné de nouveaux comportements et le regroupement de ceux qui en détiennent. Au cours des dernières années, face à la faillite au moins partielle de ce modèle, en fonction de la situation du moment, les habitants mettent au point d'autres circuits de survie à travers lesquels on peut retrouver trace des anciennes pratiques monétaires et de l'épargne orientée vers des

13. M. DUPIRE, 1958.

types de dépenses précises, sans intention d'investissement autre. Comme autrefois, l'actuelle épargne informelle repose sur la confiance que les épargnants accordent au responsable choisi pour conserver les mises communes et s'est constitués en tout premier lieu pour faire face aux frais entraînés par les rituels sociaux, particulièrement au moment des cérémonies funéraires.

Josette RIVALLAIN

REGARD SUR LES FORMES

TRADITIONNELLES D'ENTRAIDE EN

ÉTHIOPIE

1. Les sociétés observées sont des sociétés paysannes pratiquant l'agriculture de montagne, au-dessus de 1.200 m d'altitude. La religion dominante est le christianisme orthodoxe, monophysite, dit le plus souvent «copte», ce qui est un peu déformant. Il y avait aussi, à l'époque des observations, des juifs et des païens, en petit nombre. Il ne sera pas question ici de sociétés avec lesquelles l'auteur n'a pas eu un contact personnel. Mais si l'on voulait poursuivre l'étude au-delà de cette limite, le mieux serait de regrouper les observations terroir par terroir, en prenant garde de traiter les agglomérations urbaines comme des champs d'études distincts. En effet les formes de l'entraide varient avec l'environnement. Pour cela on trouvera les éléments d'une étude diachronique dans les récits de voyageurs et les monographies, qui peuvent contenir des informations fiables. Il faut savoir les trouver et les déchiffrer. Certaines études systématiques seront aussi d'un apport précieux.

Le développement des villes en Éthiopie aux xix^e et xx^e siècles s'est fait selon le processus bien connu du déplacement des populations rurales vers un centre urbain: bourg agricole, ville proprement dite. Ce développement remonte au xviii^e siècle pour la ville de Gondar, aux tout premiers siècles de l'ère chrétienne (iii^e, iv^e siècles ?) pour la ville d'*Aksum*, mais seulement aux débuts du xx^e siècle pour des villes comme *Addis Abäba*, *Däsyé* etc. Les villes de l'Érythrée (*Asmāra*, *Asāb*, *Kārān*, *Massaoua*, etc.) doivent beaucoup de leur développement à la colonisation italienne. Mais ce que toutes ces villes ont en commun, c'est que les populations rurales venues se fixer en ville y ont transporté avec elles les institutions villageoises, qu'elles n'ont cessé d'adapter à l'environnement nouveau. C'est ce que j'appelle la plasticité des institutions.

2. Les formes d'entraide ou d'épargne qui vont être sommairement décrites ont toutes été observées avant la révolution de 1974. Les décisions contradictoires inspirées par différentes interprétations du socialisme scientifique par le pouvoir révolutionnaire (idéologues marxistes-léninistes puis militaires nationalistes sans réelle pensée politique ou économique malgré leur usage du jargon des pays de l'est européen) n'ont pas été jusqu'ici analysées pour ce qui est de leurs intentions et des

conséquences produites dans le domaine de l'entraide et de l'épargne.

3. Les agriculteurs de montagne éthiopiens produisent essentiellement des céréales et en moindre quantité des légumineuses (pois, pois chiches, lentilles, fèves), pour la consommation familiale. Le seul arbre fruitier est le pêcher. Il est rare. Le surplus, lorsqu'il en existe un, est commercialisé sur le marché local contre des espèces qui serviront à : payer l'impôt, pourvoir au vêtement, acheter sel, café, piments, oignons, ail, gingembre et aussi coton brut qu'on filera, pétrole et allumettes... À partir des années soixante on s'est mis à consommer du sucre produit localement; enfin le paysan éthiopien doit acquérir et entretenir le matériel agricole métallique dont il se sert, et il a toujours tenu à disposer d'un fusil ou d'un pistolet et de cartouches.

Les labours se font au moyen d'un araire de bois muni d'un soc d'acier, tiré par une paire de bœufs dressés, attelés en couple sous le même joug. Tout paysan construit lui-même son araire, dont il achète les pièces métalliques au forgeron, et possède en propre une paire de bœufs qu'il a dressés. Cette paire de bœufs se nomme *t'emd bārē*, et le verbe *t'ämmädä*, qui signifie «mettre sous le joug (des bœufs)» a pris le sens de «être propriétaire d'une paire de bœufs» - puisqu'on est capable de mettre une paire de bœufs sous le joug. Le joug proprement dit, fabriqué également par le paysan, se nomme *qämbär*.

Si par malheur un de ses bœufs est volé ou malade ou vient à mourir, le cultivateur va solliciter le prêt d'un bœuf pour compléter sa paire et pouvoir faire ses labours. Le bœuf de complément ainsi détaché de la paire de bœufs de son maître pour être prêté à un autre villageois se nomme *qänja bārē* ou *qänja* tout court. Sur ce substantif ont été formés les verbes *aqqänajjä*, qui veut dire «mettre sous le même joug un bœuf prêté et un bœuf qui vous appartient», et *täqänajjä*, qui est le passif correspondant : «être unis sous le même joug (deux bœufs de propriétaires différents)». Il y a une distinction très nette qui est faite puisque mettre sous le joug une paire de bœufs dont on est le propriétaire se dit *t'ämmädä*.

Cette distinction entre «paire de bœufs» et «bœufs dépareillés attelés en couple» n'a pas qu'un aspect économique. Elle a également une valeur technique, qui risque d'échapper à l'observateur étranger au monde paysan. Les bœufs d'une même paire ont l'habitude de travailler ensemble. Chacun connaît son compagnon et n'accepte de travailler qu'avec lui. Il est donc plus difficile de faire travailler ensemble deux bœufs dépareillés.

Comment le service rendu est-il reconnu ? Le principe même de l'entraide implique égalité et réciprocité, sans bénéfice. Lorsque le cultivateur qui a prêté un bœuf est lui aussi dans la détresse et ne possède qu'un animal, le règlement est simple. Le bénéficiaire du service prêter son bœuf unique à son tour: chacun aura bénéficié d'une paire de bœufs.

Le propriétaire d'une paire qui a prêté un bœuf recevra une compensation appropriée. Le cas le plus simple est celui où il a prêté chacun de ses bœufs à un cultivateur différent; lorsqu'ils lui prêteront chacun leur bœuf unique, ils le feront bénéficier d'une deuxième paire de bœufs.

Un paysan extrêmement pauvre, ou ruiné, ou affligé d'autres misères peut ne plus avoir d'animaux ; il lui faudra emprunter une paire de bœufs, parfois dépareillés. Pour rendre, il lui restera la force de ses bras à offrir à chacun de ceux qui l'ont aidé. C'est là un cas extrême qui constitue le *wämfäl* proprement dit.

De fait, les villageois disposent de plusieurs expressions pour distinguer ces opérations d'entraide en vue des labours. L'action elle-même se dit *wämfäl* ou *wänfāl*. Le terme désigne toute forme d'entraide mutuelle procurant une force de travail en vue de travaux agricoles. On dira «fournir le *wämfäl*» (*wämfäl awä't'a*) : prêter ses bœufs (ou son bœuf) à un voisin à charge de revanche ; et «restituer le *wämfäl*» (*wämfäl käffälä*) : prêter à son tour à celui qui vous a prêté un bœuf (ou des bœufs) pour le même laps de temps, ou la force de ses bras pour une durée équivalente.

- Le propriétaire d'une paire en bon état pourra emprunter une deuxième paire, soit pour atteler deux jougs de bœufs à un même araire (par exemple si le terrain l'exige), soit pour faire labourer avec deux araires simultanément, s'il a beaucoup de terres. Mais d'une manière générale *wämfäl* désigne toute entraide dans les travaux des champs, l'idée centrale étant que tout ce qui a été reçu doit être restitué à l'identique. Le verbe dérivé *täwänaffälä* signifie «s'entraider mutuellement, travailler l'un pour l'autre tour à tour». La personne qui fournit ainsi son labeur, à charge de réciprocité, se nomme *wänfälänña*. La forme la plus sollicitée de cette entraide étant le prêt d'un ou plusieurs bœufs de labour, on comprend le glissement de sens dans l'usage.

On voit qu'on peut aussi, disposant d'une paire de bœufs, en emprunter une seconde (il s'agit alors de *wänfäl* et non plus de *qänja*) toujours à charge de réciprocité.

Baeteman, dans son *Dictionnaire Amharique-Français* (Diré-Daoua, 1929) col. 273 relève une expression - pour moi énigmatique - qu'il traduit par «prêter ses bœufs pour le labour» ; il s'agit de *eshät abälla*, qui signifie littéralement «nourrir avec des épis verts». Le paysan éthiopien consomme, avec regret, des céréales en vert, avant maturité, lorsque la période de soudure ne peut être franchie autrement. Certains cultivent des maïs uniquement en prévision de la pénurie plus ou moins prolongée qui caractérise la période de soudure. Ce serait donc peut-être permettre de franchir cette période difficile, grâce au prêt d'un animal (ou de deux). Le paysan éthiopien, pas plus qu'un autre, ne mangera de gaité de cœur son blé en herbe.

4. Lorsqu'un paysan a perdu un de ses bœufs blessé ou accidenté, la bête est

rituellement égorgée et consommée. Ici intervient une forme d'entraide institutionnalisée : très normalement les proches et voisins informés vont acheter un quartier de viande, qu'ils paieront en argent, de manière que la somme recueillie, s'ajoutant au prix de la peau et éventuellement aux économies du paysan qui a subi la perte, et à l'argent qu'il aura pu emprunter, lui permette de racheter à bref délai le bœuf qui manque à son exploitation. Cette forme de secours (toujours à charge de réciprocité) se nomme *qerc'a* (ou *qerc'an*) au Choa, et on dit «entrer au *qerc'a*», c'est-à-dire se cotiser avec d'autres, non pas pour consommer la chair d'un bœuf, ce qui est prendre l'effet pour la cause, mais pour aider à compenser la perte d'un bœuf. Cela ne se fait évidemment jamais pour un mouton ou une chèvre.

Dans l'amharique de Gondar on utilise le terme de *qārāmāt*, attesté depuis le milieu du XIX^e siècle. Selon Guidi c'est une souscription destinée à acheter une bête pour la manger. Plus précisément, lorsqu'un bœuf ou autre tête de gros bétail qu'il est licite de manger meurt (ou doit être abattu) à la suite d'une chute ou autre accident, ou d'une maladie qui ne rend pas sa chair impropre à la consommation (et qu'il a été dûment égorgé) le propriétaire, qui ne peut à lui seul manger toute la viande, cherche des gens qui s'associent à lui.

Cette explication, comme je l'ai dit, prend l'effet pour la cause: il s'agit d'un geste de solidarité et non pas vraiment de l'occasion de faire quelques bons repas de viande. Un homme riche trouvera toujours assez de gens dans sa famille et hors de sa famille pour l'aider à manger un bœuf.

La souscription et l'animal qui en est l'objet, se nomment *qārāmāt* (les gens du Choa ont tendance à géminer l'avant-dernière consonne : *qārāmmāt* ; ils utilisent aussi le terme *qeremmet'* ou *qer(e)met'*).

De *qārāmāt* dérivent les verbes *tāqārāmmātā* : se réunir pour une souscription pour le rachat d'un bœuf et *aqqārāmmātā* : recruter des cotisants pour une telle association. Le cotisant se nomme à Gondar *rāt'abi*, terme qui implique, semble-t-il, l'idée de «compensation».

Quant au fait de s'associer pour acheter un bœuf sain et le manger (on n'a pas besoin de se mettre à plusieurs pour acheter une chèvre ou un mouton) il s'exprime au Choa par *qerc'a* et à Gondar par *qārāmāt* (mais, comme on l'a vu, ce dernier terme n'est pas inconnu au Choa). Dans ce dernier cas, on peut parler aussi d'entraide, mais cela se situe sur un autre plan. L'action de solidarité ne se prolongera pas puisque chacun en aura eu, si l'on peut dire, pour son argent, immédiatement. Mais l'action pourra se répéter, pas forcément avec tous les partenaires précédents.

L'ambiguïté ainsi créée explique l'erreur des lexicographes qui n'ont pas pu observer de près les faits. La forme *qerc'a* est expliquée par le lexicographe éthiopien Täsämma Habtä-Mikaél comme désignant le fait de se cotiser pour acheter de la viande et se la partager. On achète une bête à cornes, on l'égorge, on partage la

viande en parties égales ; chaque partie de la bête est ainsi divisée et les lots, constitués d'un morceau de chaque partie, sont répartis par tirage au sort. Le lexicographe donne comme synonymes le nom d'action du verbe *qarrāt'ä* et celui du verbe *täqä-rammätä*.

Le lexicographe Täfärra Wärq Armädé donne pour *qerc'a* la traduction *geremmet* ou *qer(e)met* (sa notation n'est pas claire).

Guidi et moi-même avons noté la forme *qerc'a*. Mais Baeteman a noté *qerc'an*, confirmé par le collaborateur de Griaule, Taffäsä.

Faut-il souligner qu'une fois leur objet rempli de telles associations cessent d'exister *ipso facto* ?

Signalons que pour le *qerc'a* comme pour le *qärämät'* ne peuvent s'associer que des gens appartenant à la même religion. En effet l'égorgement d'un animal, s'il ne s'accompagne pas d'une cérémonie, doit néanmoins être accompli au moyen de gestes et de paroles rituels qui diffèrent pour les chrétiens, les musulmans et les juifs. La viande de l'animal ainsi consacré et égorgé par un chrétien ne pourra être consommée que par des chrétiens, et ainsi de suite. Un chrétien qui consommerait la viande d'une bête égorgée par un musulman signifierait par là qu'il se fait musulman, etc.

5. Il existe dans les campagnes une autre institution qui vise à s'entraider par le prêt de la force de travail de l'homme. Il s'agit pratiquement de faire en commun, avec l'aide de voisins et amis, des travaux agricoles importants et urgents, en particulier la moisson. L'équipe de travailleurs ainsi réunie se nomme *däbo* ou *däbyat* ou encore *däbäyat* ; elle peut compter une dizaine ou plus de travailleurs.

Pour le lexicographe éthiopien Täsämma Habtä-Mikaél le *däbo* doit être considéré comme une forme de *wämfäl*. On dit *däbo awalä* «passer la journée (à travailler) au *däbo* ».

Le cultivateur qui demande de l'aide prévient à l'avance les gens qu'il sollicite, en précisant de quel travail il s'agit, quel jour et à quel endroit. Ceux qui acceptent seront en droit de demander le même service à celui qu'ils auront aidé. Les travailleurs seront nourris et abreuvés au cours de la journée de travail: les femmes de la maison prépareront abondance de bière et de nourriture, y compris des plats de viande; tout cela sera apporté par les femmes dans le champ. Le travail, commencé par une brève prière, en général, doit être achevé avant la nuit. Le maître du champ stimule les travailleurs, plaisante avec eux et veille à ce qu'ils n'aient pas à se plaindre du repas.

L'opération du sarclage, qui doit être répétée deux ou trois fois, est confiée aux femmes, aux enfants et aux vieillards, mais les hommes peuvent y prendre part. Elle s'effectue accroupi, comme la moisson. Je ne sais si elle donne lieu à entraide.

Les prêts d'animaux de labour, à titre de réciprocité ou en échange de main

d'œuvre, de même que les aides mutuelles en main d'œuvre, du point de vue strictement économique - qui n'est pas celui du paysan éthiopien - peuvent être considérés comme une épargne en force de travail qui sera restituée après un certain délai.

6. Il existe de nombreuses associations, très vigoureuses dans les villes, nommées *edder*, qui sont des sociétés d'assistance mutuelle en cas de décès ou de maladie grave.

L'adhésion à l'association implique pour les membres, appelés *eddertāñña*, l'obligation d'assister aux funérailles d'un des leurs, de lui rendre visite en cas de maladie, de lui fournir une aide en espèces produite par une collecte soit régulière, à date fixe, soit effectuée en cas de besoin. Les sommes perçues sont minimales, car proportionnées aux ressources des membres.

Des sanctions sont prévues en cas de défaillance (par exemple, non assistance aux obsèques d'un membre sans excuse valable). Les sommes versées ne sont pas remboursées en cas d'exclusion. Tout cela implique l'existence d'une sorte de trésorier. Chaque *edder* désigne parmi ses membres un *eddertāñña qābari* «ordonnateur des funérailles» - ce qui souligne bien la préoccupation des membres d'avoir des obsèques convenables, lorsqu'ils vivent en ville, isolés de leur famille naturelle. Au village les choses se présentent différemment.

7. Une autre association nommée *eqqub* peut se définir plutôt comme une société de crédit mutuel que de secours mutuel. Les membres se nomment *eqqubtāñña*. On procède à des collectes régulières (en principe) et l'argent des cotisations ainsi réuni (*māwat'o* ou *māwac'o*) est attribué par tirage au sort à chacun des membres successivement - selon un système décrit ailleurs sous le nom convenu de «tontine». Un des membres se voit confier la fonction de trésorier : il collecte les fonds et les conserve pour les mettre ensuite à la disposition de la personne désignée par le sort; des sanctions sont prévues en cas de non respect du règlement (oral ; parfois écrit de nos jours). Le lexicographe éthiopien Dästa Täklä-Wäld observe que «à l'exception du dernier bénéficiaire, tous les autres membres restituent [ce qu'ils ont perçu]». Ce qui est une manière de dire que le dernier bénéficiaire retrouve ce qu'il a versé d'avance. L'institution a pu être caractérisée à juste titre comme une forme d'épargne sous contrainte. Telle personne qui n'aurait pas eu la persévérance d'épargner une petite somme chaque mois ou chaque semaine, se trouve obligée à le faire, ce qui lui permet de disposer d'une somme relativement importante - au moment où elle en a besoin, si elle peut obtenir un arrangement avec les sociétaires - plutôt que d'emprunter à intérêt.

8. Dans les villages existe de temps immémorial une institution d'entraide appelée *mabbār* «association». Elle remonte certainement à plusieurs siècles. Elle existe

aussi bien chez les juifs et les païens que chez les chrétiens (peut-être aussi chez des musulmans). On peut la définir comme une mutuelle à caractère religieux.

L'association peut compter jusqu'à vingt ou trente membres, qui peuvent n'avoir aucun lien familial ou autre entre eux. Ils se sont groupés par affinités dans une association pour s'entraider sous diverses formes définies par l'usage: notamment décès, maladie. En ville, les gens se groupent par quartier, par origine ethnique, etc.

Le fonctionnement du *mabbār* est très bien réglé. Chez les chrétiens, chaque *mabbār* est placé sous la protection d'un saint pour lequel les membres ont une dévotion toute particulière. L'association se réunit chaque mois pour commémorer la fête de ce saint.

Ce jour là on se réunit pour un banquet. La préparation et les frais du banquet incombent à l'un des membres de la société, qui recevra les autres chez lui, en faisant l'impossible pour les bien accueillir. Chacun des membres à son tour devra «recevoir» les autres. Au début du repas, le prêtre du *mabbār* prononce des prières et en particulier bénit la grande jarre nommée *gāc* qui contient la bière qui va être bue pour commencer. Il participera naturellement au festin, qu'il préside en quelque sorte. Précisons que ce prêtre n'est pas membre du *mabbār*. C'est aussi lui qui apportera au lendemain du festin ou *geber* la coupe sainte *t'ewa* chez la personne dont le tour est arrivé, pour lui signifier l'obligation où elle est. Il arrive que celle-ci se dérobe, ce qui est évidemment une infraction aux règles sauf événement grave; on dit *geber dāffānā* «éluder le festin».

Les membres du *mabbār* (prononciation populaire *mabār*) se nomment *mabbārātāñña* ou *mabārtāñña*. Le «président» ou organisateur porte le titre de *musé*, dont la signification n'est pas claire. Le *musé* n'est pas - sauf erreur de ma part - le prêtre dont il a été question plus haut. Il est choisi parmi les membres du *mabbār*. Sa tâche consiste à veiller au bon ordre de la réunion et notamment à faire servir équitablement nourriture et boisson à chacun des assistants. J'ignore comment il a été désigné et quelle est la durée de ses fonctions. Il y aurait un «trésorier», peut-être même une sorte de bureau. L'organisation semble très flexible.

L'appartenance à un *mabbār* procure une aide morale et matérielle (soit en espèces, soit en nature) dont les modalités varient : assistance aux malades, participation aux obsèques, aide pour la digne célébration du premier anniversaire du décès d'un membre ou d'un parent d'un membre (*mut amāt*, *tāzkar*) etc.

9. Les trois dernières institutions «informelles» d'entraide que l'on vient de voir : *edder*, *eqqub* et *mabbār*, visent, sous des modalités différentes, à satisfaire à peu près les mêmes besoins. On peut parfaitement les définir comme des «sociétés de crédit mutuel», bien que l'*edder* fasse passer la solidarité avant le crédit, à l'inverse de l'*eqqub*.

La position du *mabbār* est très singulière. C'est une institution d'une ancienneté

certaine, de localisation essentiellement villageoise. On ne dispose d'aucune statistique, mais il n'est pas imprudent de supposer que toute localité de quelque importance compte un ou plusieurs *mabbār*. On connaît des *mabbār* de femmes. On ne sait pas s'il y a des *mabbār* rassemblant uniquement des personnes ayant à peu près le même âge. Il ne semble pas que les *mabbār* épousent les distinctions sociales (petits paysans d'un côté, gros propriétaires de l'autre). Cela pourrait être le cas en ville, où les familles sont coupées de leurs racines rurales, et où le recrutement a un caractère beaucoup plus aléatoire. En tout cas, le *mabbār* ne rassemble en principe que des gens appartenant à la même religion. Je dis «en principe», et c'est sûrement l'immense majorité des cas, mais on m'a dit, et je n'en ai pas eu la confirmation, qu'il y avait à Addis-Abäba un *mabbār guragé* rassemblant des *guragé* de religions différentes. Cette primauté du terroir sur la diversité des croyances serait de toute première importance pour le sociologue. Mais il s'agissait peut être tout simplement d'un *eqqub* de commerçants *guragé* installés dans la capitale.

Dans les années soixante-dix, dans la ville considérable qu'était Addis-Abäba, certaines grandes familles, dans le désir de ne pas laisser se rompre les liens entre leurs centaines de membres (dans la capitale et au dehors) ont fondé des associations proches du *mabbār* pour le plaisir, qui est en même temps un devoir, de se retrouver entre soi. Il serait intéressant de savoir comment de telles associations ont été supportées par le pouvoir révolutionnaire. Ces associations «familiales» – à base généalogique – font disparaître toute distinction fondée sur l'inégalité de la réussite sociale: parents riches et parents pauvres restent avant tout des parents. Selon la morale du village le devoir des riches est de soutenir leurs parents pauvres, par exemple en les aidant à obtenir des emplois rémunérateurs. Ces associations fonctionnent sur la base d'un rassemblement annuel avec repas, bien entendu, dans la capitale ; c'est l'occasion de se compter, de se rencontrer et de se rechercher, en échangeant des nouvelles de la famille et toutes sortes d'informations utiles.

De telles associations sont relativement riches. Il semble bien que les frais occasionnés par la réunion annuelle (en dehors des frais de déplacement) soient pris en charge par l'association. J'ignore comment sont réparties les cotisations. Il se peut que les membres les plus riches fassent des dons importants. Certaines de ces associations publiaient un bulletin polycopié distribué à l'occasion du rassemblement annuel, faisant part des décès, des naissances et des mariages et autres nouvelles à caractère familial.

Ce que je viens de signaler est le dernier aboutissement du *mabbār*. Le *mabbār* original, en créant une solidarité entre voisins, que ce soit dans les paroisses rurales ou urbaines, les villages, les quartiers des grandes villes, préserve chacun de ses membres de l'isolement ; il leur vaut bonne réputation, surtout si le *mabbār* qui les a acceptés compte des personnalités bien considérées. L'aide pécuniaire qu'on peut recevoir de son *mabbār* n'est pas systématique, cependant que l'appartenance au

mabbär exige de faire des dépenses somptuaires (festins) qui mettent parfois à l'épreuve les ressources du membre dont le tour est venu d'offrir le banquet rituel à ses confrères. Mais ces dépenses mêmes ajoutent à son prestige, à sa considération, et en renforçant les bonnes dispositions de l'association à son égard, accroissent le soutien qui pourra lui être accordé.

Les deux autres institutions, *edder* et *eqqub*, créent un réseau de solidarité qui touche à la vie privée (maladie, obsèques) de leurs membres, lesquels sont rarement unis par les liens du sang. Il semble que les associés soient en général de rang social équivalent. Leur association les aide à tenir ce rang dans les circonstances qui l'exigent ; elle peut leur «donner un coup de main» pour favoriser leur ascension sociale, par exemple pour entreprendre ou développer une activité rentable. Tout cela sera porté, dans l'opinion, au crédit de l'association. Par contre, les dépenses somptuaires pouvant incomber individuellement aux associés sont plus réduites.

Il y aurait à rechercher quelle peut être l'ancienneté de ces sociétés et quelle est ou a été leur implantation rurale. Le fait est qu'aujourd'hui leur développement apparaît surtout urbain. Ce développement, en particulier sous son aspect économique, a pu être favorisé par l'apparition de la monnaie divisionnaire, permettant le prélèvement de faibles cotisations en espèces. C'est sous le règne de Ménélik II qu'on a vu apparaître les pièces d'un demi-thaler, d'un quart de thaler, et jusqu'à 1/32^e de thaler, et sous celui de Haylä Sellasié les centimes de thaler. Toutes ces piécettes circulaient davantage en ville qu'à la campagne où d'ailleurs beaucoup de paysans les refusaient.

10. Qu'il adhère ou non à une (ou plusieurs) de ces associations de solidarité qui, entre autres activités, collectent sa modeste épargne, le paysan éthiopien n'ignore pas l'épargne individuelle (*qut'täba*). Le verbe amharique qui signifie «épargner» : *qot'täbä*, a les deux mêmes sens que son équivalent français : «épargner» (de l'argent) et «épargner» (sur la nourriture par ex.). Il signifie effectivement : ne pas gaspiller, et mettre de l'argent (ou un autre bien) de côté. On épargne surtout en vue des fêtes religieuses, des mariages, des deuils, qui tous entraînent de grosses dépenses, surtout en nourriture. On épargne également par crainte des calamités, telle la perte d'un bœuf, la grêle, les inondations, l'incendie, etc. On épargne en vue des impôts et des cadeaux obligatoires aux chefs, au clergé, qui sont des calamités dans leur genre : la plupart des révoltes paysannes en Éthiopie ont eu comme point de départ le refus ou l'incapacité de payer l'impôt.

En nature (céréales, légumineuses) l'épargne accumule de petites quantités (car il s'agit de gens pauvres) de denrées destinées à la consommation dans l'année, soit en cas de disette, soit pour une grande occasion ; elle est moins perçue comme une mesure d'épargne que comme un acte de prévoyance de la part d'une mère et d'un père de famille bons gestionnaires. L'épargne en espèces se faisait traditionnellement

sous la forme de trois ou quatre pièces d'argent d'un thaler de Marie-Thérèse d'Autriche, qu'on enterrait en secret quelque part. Le retrait de ces pièces de la circulation dans les années 45-50, pour les remplacer, au nom de la modernité, par des billets d'un, cinq ou même dix dollars, a porté un coup à l'épargne paysanne. La pièce d'argent, dite «argent blanc», était échangée au cours d'un dollar papier et demi (dit «argent d'Éthiopie») : soit trois billets d'un dollar pour deux pièces d'un thaler. Les paysans avaient bien essayé d'enterrer quelques billets enveloppés dans un bout de chiffon, comme ils l'avaient toujours fait pour les pièces, mais ils avaient retrouvé leurs billets rongés par les termites. La Banque d'État, qui l'ignorait, essaya lorsqu'elle l'apprit, d'informer les paysans qu'il fallait conserver précieusement les parties des billets où se trouvaient les numéros qui lui permettrait d'échanger les billets. Quelle tâche impossible ! Certains essayèrent de mettre à l'abri leurs billets dans des boîtes de conserves récupérées en ville. On ne sait ce qu'il est advenu de l'épargne paysanne en numéraire. Le rejet des billets était général.

Une autre forme d'épargne, moins mobile que celle en numéraire, et très répandue partout, est constituée par l'achat de bijoux d'argent (aujourd'hui parfois d'or, chez les gens très aisés). Mais ils appartiennent à la femme qui les porte et on ne peut en disposer sans son accord.

On remarque que toutes ces formes d'épargne : 1° ne produisent pas d'intérêt ; les bijoux sont même très souvent vendus avec une perte ; 2° ne constituent pas une thésaurisation, puisque l'épargne n'est pas une fin en soi : on n'épargne que pour dépenser. Les bijoux sont avant tout une parure et un indice d'aisance : ils ne sont vendus qu'en tout dernier recours.

11. La situation difficile créée par l'apparition de la monnaie papier a sans doute facilité l'apparition de l'épargne formelle, qui visait le public des grandes villes et des bourgs, s'adressant à lui par l'intermédiaire de plus de cinquante branches de la Banque Commerciale d'Éthiopie. Cette banque, détachée de la Banque d'État d'Éthiopie pour doter le pays d'une banque d'affaires et de dépôts, proposa vers les années soixante-dix l'ouverture de comptes d'épargne produisant 6 % d'intérêts. Il y avait là une double nouveauté : 1° on confiait son argent à une entité abstraite, par ailleurs inconnue, même si au guichet de la banque c'était une personne identifiable qui recevait vos billets ; 2° on recevait un intérêt, ce que ne produisait pas l'argent épargné «à domicile».

Le prospectus imprimé et diffusé par la Banque à cette occasion, pour expliquer le nouveau système d'épargne à des gens qui en général n'en avaient pas la moindre idée, était intitulé : *«Ce que nous devons savoir sur l'épargne»*. En très gros caractères se lisait à côté : *«GAGNEZ 6 % !!!»*. Les chapitres successifs avaient pour titres : *«Pourquoi épargner ?»* - *«Comment épargner ?»* - *«Combien épargner ?»* - *«Où épargner ?»* - *«Voyez ce que vous rapportera votre argent»*.

Dans ce prospectus le mot *qut't'äba*, «épargne», pourtant bien connu, est glosé par le terme *eqqub*, sans doute encore plus populaire. L'on voit ainsi que ce dernier mot peut désigner aussi bien l'association qui collecte l'épargne de ses adhérents que l'épargne collectée. Ce qui n'apparaît pas, c'est que l'*eqqub* a des sociétaires, tandis que la banque n'a que des clients.

12. Dans la conscience populaire épargne et entraide semblent intimement liées. Mais c'est l'évidence même : les mécanismes de l'épargne individuelle et ceux de l'entraide ont comme objectif commun de permettre aux intéressés de faire face à des situations critiques, dont l'expérience montre qu'elles peuvent toujours surgir au moment le plus imprévu. Une étude des comportements des épargnants (individuels ou collectifs), qui reste à faire, pourrait peut-être montrer comment et dans quelle mesure l'épargne peut se transformer en investissement (pour le développement du pays, par exemple). Il faut enfin observer que la construction éventuelle d'un système de sécurité sociale moderne, sur une base strictement mutualiste et sans intervention de l'État, pourrait certainement prendre appui sur les institutions traditionnelles de l'entraide informelle.

Joseph TUBIANA

ÉPARGNE INFORMELLE EN ÉGYPTTE ET AU PROCHE-ORIENT

La particularité de l'épargne informelle en Égypte et au Proche-Orient est qu'elle tient surtout au fait religieux qui plus qu'ailleurs investit le champ des comportements économiques. L'épargne informelle est ici au carrefour de la "finance islamique", de la finance informelle, de la finance conventionnelle et de la finance internationale. Dans cet espace socio-géographique, les écarts de richesse peuvent aller de 1 à 60 sous les effets cumulés de la démographie et des ressources pétrolières. Ainsi coexistent l'épargne informelle des riches et celle des pauvres ; une approche empirique de ce phénomène ne permet pas à partir de cette superposition de mettre en lumière les fondements communs de la décision des agents appartenant à ces deux catégories sociales.

À cette fin, la science de la décision apporte un certain nombre de concepts qui permettent une relecture du phénomène épargne informelle.

Nous présenterons donc successivement : le cadre socio-économique de l'étude, les outils d'analyse de la décision et enfin leur mise en pratique dans le domaine de l'épargne informelle.

LE CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ÉTUDE

Il s'agit des principes sur lesquels repose l'activité économique dans ces pays, ainsi que des éléments conjoncturels propres à cette région.

1. L'ordre économique et social

L'économie de souk entretient dans ces pays une tradition d'artisanat et de commerce. Le change manuel y a toujours existé, joint au commerce des métaux précieux. De grands centres subsistent, comme Djeddah, communiquant jadis entre eux par caravanes et reliés aujourd'hui au monde entier. L'argent continue à se véhiculer de la main à la main. L'épargne reste volontiers informelle, comme les «petits métiers»¹. La notion de capital n'a pas la même signification dans le Golfe et dans les pays capitalistes occidentaux. Ces sociétés composées jadis de nomades restent toujours centrées sur des activités de négoce. Sauf à Bahrein, à Beyrouth autrefois et à

1. Gilbert BEAUGE, *Les Capitaux de l'Islam*, Paris, CNRS, 1990, 274 p.

un moindre degré au Caire, le système financier reste sommaire. Le commerce de l'argent est d'abord celui du change autorisé par la loi religieuse (*sharia*). Il se satisfait des marchés informels à condition que ceux-ci rapportent des revenus dans des délais rapides. Ce commerce de l'argent reste le fait de minorités, négociants ou dirigeants des pays. L'épargne informelle nourrit la finance informelle et réciproquement. L'épargnant est en même temps un investisseur malgré lui. Ce type d'organisation et le différentiel démographique avec l'autre rive de la Mer Rouge, exercent des effets importants sur l'économie de l'Égypte.

État le plus peuplé de la région, l'Égypte joue donc le rôle de fournisseur de main-d'oeuvre mais aussi de «masse d'absorption» des tensions qu'engendre la situation politique dans cette zone. C'est la stabilité de l'Égypte qui sert de garantie à la prospérité des pays du Golfe. Aussi, depuis la guerre de 1973 et les accords de Camp David, ce pays a fait de la valorisation des «services stratégiques»² le vecteur de son développement économique. Il s'agissait de tirer le meilleur parti du rôle stabilisateur de l'Égypte en négociant une aide des États-Unis d'un montant de deux milliards de dollars par an, mais aussi d'exploiter au mieux le canal de Suez et de valoriser les transferts de devises des travailleurs émigrés. Ce choix a eu pour contrepartie un ralentissement de l'effort productif qui a en retour alimenté l'épargne informelle et favorisé le développement des micro-activités organisées autour des émigrés.

2. L'instabilité économique et politique

Ces régions sont le théâtre de conflits à répétition dont on peut dire que tous les pays sont touchés simultanément ou à tour de rôle.

Depuis octobre 1973, la manne pétrolière a transformé radicalement le paysage économique et politique de cette région. Des pays comme la Libye, naguère sans importance, se sont constitués du fait du surarmement et de moyens financiers considérables, une zone d'influence au sein de laquelle des flux de personnes et de marchandises se sont mis à circuler en grandes quantités. Il en a été ainsi de l'émigration égyptienne dans ce pays jusqu'au conflit qui a opposé l'Égypte et la Libye à la fin des années soixante-dix. Les migrations n'ont pas cessé pour autant mais ont pris d'autres directions au gré des alliances politiques du moment.

Aussi, à la fin de la guerre contre l'Iran, l'Irak a à son tour traité sans ménagement les travailleurs égyptiens qui ont fait l'objet de licenciements sans préavis, de spoliations ou de violences. Simultanément, les sommes mensuelles que ces tra-

2. Expression empruntée à Mohamed Al Sayed, journaliste à «*Al Abram*».

vailleurs étaient autorisés à transférer en Égypte se sont réduites. Les virements bancaires d'Irak en Égypte ont connu jusqu'à un an de retard à la veille de la guerre du Golfe.

Aux turbulences politiques, se sont ajoutées des fluctuations économiques et financières de grande amplitude. À la fin des années soixante-dix, le Souk El Manakh de Koweït-City a connu un énorme scandale lié à un marché parallèle d'actions non cotées à la bourse officielle. Au Caire, à la fin des années quatre-vingts, les Sociétés Islamiques de Placement de Fonds (SIPF) ont subi le contre-coup du scandale Al Rayyan qui a sérieusement entamé leur crédibilité.

LES SOURCES DE L'ÉPARGNE INFORMELLE

Elles sont triples : les placements illégaux des nantis, le trafic de devises et surtout les salaires des émigrés.

1. L'épargne des émigrés

L'émigration au Proche-Orient est d'abord une émigration égyptienne. Les Égyptiens qui s'expatrient ne le font que temporairement ; ils aspirent à revenir dans leur pays après avoir amassé un pécule. Cependant, à côté des Égyptiens et des nationaux des pays arabes formant une certaine communauté de langue, de mœurs et de religion, l'Asie musulmane constitue une réserve de main-d'œuvre considérable. À l'occasion de la guerre du Golfe, cette émigration a fait l'objet d'une estimation :

ÉMIGRANTS	AU KOWEIT	EN IRAK
ÉGYPTES	110 000	1.200.000
PALESTINE	300 000	170.000
INDE	167 000	10.000
BENGLADESH	85 000	?
SRI LANKA	60 000	15 000
PAKISTAN	40 000	10 000
PHILIPPINES	43 000	5 000
IRAN	40 000	?
MAROC	6 000	30 000

La conjoncture pétrolière³ avec la stagnation du prix du pétrole dans les années quatre-vingts a en partie figé cette émigration. Les Égyptiens par exemple, s'expatrient moins mais ils ont tendance à rester plus longtemps dans le pays d'accueil.

3. Philippe FARGUES, *La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ? L'exemple du Koweït*, INED, *Dossiers et documents* n° 10, septembre 1987, 32 p.

La situation précaire des émigrés a contribué à entretenir une économie parallèle ; il en est ainsi des «*vireurs*» chômeurs égyptiens en Irak ; chacun contre commission vire pour quelqu'un d'autre son quota de dinars irakiens en tant que journalier.

Une multitude de petits gains encourage une micro-finance qui échappe à une prise en compte fiscale, douanière ou monétaire. L'épargne relève au départ de comportements financiers spontanés qui associent parents, amis, voisins, pour parvenir à transférer des fonds dans le pays d'origine.

En Égypte, les émigrés ou anciens émigrés parviennent sans difficulté à trouver des partenaires pour réaliser de petits projets artisanaux. Le quart de leur épargne est employé dans la construction de logements ou l'amélioration de l'habitat ancien. Comme la main-d'oeuvre du bâtiment et des travaux publics appartient pour les trois quarts à des entreprises de moins de dix salariés, il est facile d'imaginer que l'émigration égyptienne, évaluée au quart de la population active dans les années quatre-vingts, stimule ces activités informelles⁴.

Le but des émigrés égyptiens est de s'affranchir des frontières pour détenir un capital dans leur pays d'origine et ils s'abstraient des notions de temps, de lieu ou de taux d'intérêt. En ne faisant pas confiance aux circuits bancaires officiels, ils confient à des changeurs (*sérafîn*), koweïtiens ou saoudiens souvent, leur épargne informelle en vue de son rapatriement. L'horizon économique de l'épargne informelle est naturellement court, une année ou au plus la durée de l'expatriation, ce qui, joint à une intermédiation limitée et précaire, exclut tout mécanisme de transformation du crédit ; le transfert est l'unique but.

2. L'épargne en devises

Depuis février 1991, l'Égypte s'est dotée d'un marché des changes libre et unifié qui, s'il fonctionne, contribuera à réduire la part d'épargne informelle en dollars. Cette devise, qui est la plus recherchée, constitue l'épargne informelle des riches. Médecins, professeurs, ingénieurs préfèrent le dollar. Alors que les fellah ne sont véritablement intéressés que par la livre égyptienne, malgré la perte de pouvoir d'achat. Il faut souligner que plusieurs monnaies du Golfe, convertibles, font l'objet d'un marché libre au Caire, tandis que le dollar constitue une monnaie de commerce pour des opérations d'exportation et d'importation en marge ou à la limite de la léga-

4. Nadia ZIBANI et Denis BOUCHEZ, «Les migrations égyptiennes de main-d'oeuvre et leurs enjeux du point de vue de l'*infitab*», *Revue Tiers Monde*, n° 121, janvier-mars 1990, 20 p.

lité. D'autre part, le «*régime des importations sans transfert de devises*» a été en Égypte un moyen généralisé de financer des importations sans ressources propres et sans passer par l'appareil bancaire public ou privé. Il stimule donc l'épargne informelle. Depuis quelques années, un phénomène au confluent de l'économie et du religieux a pris de l'ampleur. Des Sociétés Islamiques de Placement de Fonds (SIPF) s'appuient sur la volonté de refuser toute pratique économique et financière interdite par la Sharia. Ces SIPF étendent désormais leurs activités aux marchés internationaux, contribuant aussi à la fuite de devises que connaît l'Égypte. Ce qui subsiste de l'épargne informelle en devises se dirige vers les *free-shops*, les coopératives immobilières favorisant l'accès à la propriété des émigrés payant en devises ou encore les opérations de ventes d'appartements, de voitures ou de terres agricoles bonifiées. Ces multiples facettes de l'épargne informelle en Égypte et au Proche-Orient recouvrent en fait une seule réalité : les comportements des agents économiques dans cet univers obéissent pour l'essentiel à des principes de rationalité identiques à ceux d'une économie conventionnelle.

Classiquement, la démarche empirique permet de mesurer l'ampleur des phénomènes, mais passe sous silence les processus de décision. Il est nécessaire d'appréhender les ressorts de cette décision.

UNE APPROCHE EN TERMES DÉCISIONNELS

La théorie de la décision permet de jeter un éclairage nouveau sur les situations de choix dans l'univers informel. Naturellement, il ne saurait être question de confondre totalement les situations qui mettent en jeu des principes éthiques, religieux, moraux, avec celles où l'on recherche uniquement l'optimisation d'un revenu ou d'une richesse.

Le choix qui se pose au décideur est en réalité un hybride des deux précédents. En effet, en Égypte et au Proche-Orient, les décisions qui concernent l'épargne informelle ne peuvent ignorer la dimension religieuse présente dans l'objectif de «profit maximum licite».

1. Quelques rappels

1.1. Éléments structurants

Nous considérerons que les individus, corps constitués ou collectivités qui conditionnent directement la décision sont les intervenants. Ceux qui subissent la décision (censée tenir compte de leurs préférences) sont les sujets. Intervenants et sujets sont les acteurs de la décision dont le processus résulte «*de confrontations et*

*d'interactions, sous l'effet de régulations compensatrices et amplificatrices propres au système concerné...*⁵. Un système se définissant comme une totalité organisée, formée d'éléments et de relations entre ceux-ci.

Parmi les systèmes, celui qui conditionne la décision des intervenants est le système de valeurs, il sous-tend de façon plus implicite qu'explicite les jugements de valeur de l'individu ou du groupe qui décide. Les objectifs et normes qui en découlent permettent ensuite d'établir une hiérarchie de ces jugements de valeur. Muni de cette échelle plus ordinale que cardinale, l'agent doit collecter l'information nécessaire pour fonder ses choix. Pour ce faire, il se constitue un système informationnel.

L'espace informel se bâtit enfin autour d'une trame faite d'alliances et d'influences diverses formant un réseau relationnel au sein duquel l'information collectée sera passée au crible du système de valeurs.

Mais toute décision suppose des critères de choix, la science de la décision a construit à partir de ce concept une axiomatique, qui permet l'élaboration de modèles d'analyse des comportements.

1.2. Critères et modèles

Schématiquement, nous pouvons considérer qu'une décision de quelque nature qu'elle soit, met en jeu la capacité de l'individu à mesurer ou ordonner :

- les états de la nature à l'aide du concept de vraisemblance
- les conséquences des décisions, au moyen du concept de valeur
- les actes ou décisions, à l'aide du concept de préférence.

Par préférence, il faut entendre l'aptitude de l'intervenant à discerner quatre situations élémentaires, mutuellement exclusives : l'indifférence, la préférence stricte, la préférence faible et enfin l'incomparabilité. Tout problème de décision associe aux états de la nature, aux actes et à leurs conséquences, une structure qui peut selon Morlat^{5bis} être :

- faiblement ordonnée
- ordonnée
- mesurable.

La Théorie de la Décision se réfère principalement aux situations dans lesquelles l'intervenant parvient à mesurer les états de la nature, les décisions et leurs conséquences. Pour être complète, la formalisation de ce type de problème fait référence à

5. Bernard ROY, *Méthodologie multicritère d'aide à la décision*, Paris, Economica, 1985, 423 p.

5 bis. Gérard MORLAT, *La Décision*, Paris, CNRS, 1961, p. 11-17.

la notion de dimension sur laquelle les choix déterminent par projection une évaluation des conséquences, objet du principe de préférence. Les conséquences peuvent naturellement s'exprimer en fonction de plusieurs critères, dans ce cas nous dirons qu'il y a plus d'une dimension. L'on distingue alors deux cas :

- l'évaluation est ponctuelle sur chaque dimension
- l'évaluation n'est pas ponctuelle sur l'une au moins des dimensions.

C'est ce dernier cas que nous retiendrons dans la suite de ce travail, en précisant que l'évaluation non ponctuelle correspond à la dimension qui représente une position dominante et sert à appréhender une information qualitative, non quantifiable⁶.

2. Essai de modélisation

Nous considérerons ici qu'un modèle est un schéma, une représentation d'une «classe de phénomènes» dans un contexte donné. Notre approche se veut naturellement descriptive et non normative.

2.1. Le système de valeurs

Le droit musulman repose sur des relations de personnes au point qu'il est difficile de différencier droit public et droit privé et que même l'allégeance à un pouvoir gouvernemental tient souvent sur une relation à une personne, prince ou raïs par exemple. Dans le domaine économique, ce droit retient un autre principe majeur : celui de la prohibition de l'intérêt assimilé à l'usure. Il découle de cela deux conséquences, d'une part l'épargne à tous les niveaux repose sur la confiance en un co-contractant dès lors qu'elle quitte les mains de celui qui a acquis un pécule, constitué le plus souvent de billets de banque, gages de liquidité. Ainsi, en vertu de la règle d'*intuitu-personae*, les contrats reposent sur la qualité de la signature des co-contractants. La prohibition de l'intérêt conditionne d'autre part les comportements des individus en matière d'épargne. L'intérêt ou «riba» consiste en un avantage illicite obtenu par le biais d'un excédent ou d'un ajournement en faveur de l'une des parties à une transaction lors du dénouement du contrat. En outre, comme dans beaucoup de pays du Tiers-Monde, il existe en Égypte et au Proche-Orient une sorte de méfiance instinctive des populations envers les agents de l'intermédiation financière que sont les banques. Cette méfiance s'explique par le complexe de «boîte-noire» et le rejet de la monnaie scripturale, elle est à l'origine du développement de l'épargne informelle. Dans ce contexte marqué par l'analphabétisme, le détenteur d'une épargne est limité dans ses possibilités d'accès à l'information, il est le sujet dans notre modèle.

6. Jean-Charles HOLL, Jean-Pierre PLAS et Patrick RIOU, *Les choix d'investissement dans l'entreprise*, Paris, P.U.F., 1973, pp. 195-220.

2.2. Système informationnel et réseau relationnel

Comme beaucoup d'épargnants ne savent lire et écrire ni en arabe ni en anglais, ils sont contraints de tisser un réseau de relations personnelles permettant d'éviter procédures, frais de gestion, jeux d'écriture ou comptabilité. Ce type de relation facilite la discrétion ou l'absence de légalité, notamment dans des échanges de devises au marché noir. Parents, amis, voisins sont directement concernés dans leur vie domestique ou professionnelle. L'argent épargné et prêté participe de la quotidienneté sociale ou privée et de la convivialité. Toutefois, le réseau ainsi constitué autour des relations familiales ou de voisinage apparaît insuffisant dès qu'il s'agit d'envisager un placement de l'épargne moins immédiat que l'investissement de proximité. Pour l'étendre à une aire géographique ou économique plus grande, les épargnants font appel au «*kafil*». Au Proche-Orient, le *kafil* est le sponsor, le garant ; il s'agit en fait d'un intermédiaire ou même d'un entremetteur. Il aide les petites gens en émigration à obtenir visa, logement, permis de travail, il intervient pour adapter le paysan à la vie urbaine. Il prédomine dans tous les secteurs de l'économie. Le *kafil* contribue au Proche-Orient à la gestion de l'épargne informelle. Il est habituellement originaire d'un pays producteur de pétrole, Arabie Saoudite, Koweït, Émirats ou Qatar, plus rarement d'Égypte ou de Libye. La combinaison de moyens pécuniaires, de la pénurie de main-d'oeuvre et la crainte des étrangers lui donne un rôle socio-économique essentiel dans des secteurs souvent informels. Toute personne, toute société qui souhaite s'installer dans les pays du Golfe doit avoir un *kafil* qui se porte garant de lui. Même les bédouins du Golfe ont accédé à l'économie de marché et à la société moderne par le truchement d'un *kafil*. Le *kafil* est indispensable pour le travailleur immigré comme pour la multinationale. Certains d'entre eux ont défrayé la chronique comme les frères Magharian, Libanais, qui ont blanchi en Suisse environ deux milliards de francs suisses provenant de trafic de drogue : des clients turcs ou syriens leur confiaient leur «argent sale». Les frères Fayed, Égyptiens, *kafil* du sultan de Brunéi, ont eu des problèmes avec la justice britannique pour avoir acheté avec de «l'argent sale» les magasins Harrods de Londres. Le plus célèbre, Adnan Kashoggi, né à la Mecque, a fait fortune en servant d'intermédiaire entre les dirigeants des pays du Golfe et des investisseurs de tous pays. C'est là, plus qu'ailleurs que la richesse, l'épargne, l'investissement dépendent du fait du Prince, d'autant plus que ces dirigeants disposent d'une épargne importante alimentée par les trafics d'armes ou de drogue. Les *kafil* sont aussi à l'origine du succès des sociétés islamiques de placement de fonds en Égypte. Ces institutions ont pu avec l'aide de *kafil*, drainer une part importante de l'épargne en devises transférées par les travailleurs égyptiens expatriés, en s'assurant les services de rabatteurs rémunérés mensuellement. Ces fonds sont la source du marché noir de devises et ont servi également à blanchir de l'argent sale.

2.3. Décision des acteurs

Dans le contexte de l'épargne informelle en Égypte et au Proche-Orient, les décisions interviennent à plusieurs niveaux.

a) Décision des sujets

Le niveau de base est celui où les sujets décident en-dehors de toute structure organisée. Cette situation se rencontre lorsque ces acteurs estiment que l'état de la nature le plus vraisemblable à horizon rapproché n'est pas favorable à la recherche du profit licite maximum. Ainsi, lorsque les turbulences politiques ou économiques sont trop grandes, le réseau relationnel se restreint au voisinage et à la famille. Les deux dimensions de référence des conséquences sont celles qui permettront, d'une part de projeter la mesure anticipée du résultat du placement, et d'autre part celle de la «valeur éthique» de l'opération réalisée. Pour minimiser tout risque relatif à ces deux critères, les sujets se replient sur les formes les plus simples d'utilisation de leur épargne. Ils feront en sorte de se trouver dans le cas où une préférence stricte pourra distinguer leurs actes. Cette aversion pour le risque est illustrée par une maxime musulmane qui recommande d'abandonner les neuf dixième du licite plutôt que de risquer d'enfreindre les interdits divins. La dimension qualitative devient ici celle qui prédomine, le sujet ne cherche plus la maximisation du profit mais plutôt un placement utilitaire. C'est la «*rationalité procédurale*» évoquée par H.A. Simon⁷ qui s'exprime alors par l'utilisation de la *gameiya*.

b) La *gameiya*

La *gameiya* est une association rotative d'épargne et de crédit, forme la plus simple de la tontine mutuelle. Un nombre variable de personnes se réunit par coopération, et mettent en commun leurs cotisations pour s'attribuer à tour de rôle le montant total des sommes réunies. La *gameiya* repose sur la périodicité régulière des rencontres de ses membres, mensuelles ou hebdomadaires, au cours desquelles sont collectées les cotisations. Le montant des sommes réunies est attribué selon des règles fixées à l'avance. Il peut y avoir un rang préétabli, un consensus en fonction de besoins personnels. Le cycle de la tontine est bouclé quand tous les membres ont eu leur tour⁸. La *gameiya* représente une forme de contrainte sociale en vue de constituer une épargne. Ce genre de montage pécuniaire appartient en premier lieu à

7. Il s'agit de la capacité d'un système à mettre en oeuvre des processus d'ajustement à son milieu extérieur, cf. à ce propos : Herbert A. SIMON, *Sciences des systèmes, Sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod, 1991, pp. 27-54.

8. Robert VUARIN, «L'argent des pauvres et l'argent des riches», Colloque IEDES-CEDEJ, Le Caire, 15-17 décembre 1989, 40 p.

une épargne informelle domestique au bénéfice de consommateurs, ce qui rend difficile son repérage. Il intéresse aussi parfois de petits entrepreneurs du secteur informel ou officiel. Il s'inscrit dans un tissu de relations sociales qui servent de support à la *gameiya* : la terre pour des relations entre petits propriétaires, l'achat de matériel, de bétail ou de semences, le commerce de détail ou l'artisanat. Une frontière essentielle sépare la *gameiya* des banques ou de la finance islamique : il s'agit de l'épargne du pauvre. L'emprunteur est aussi prêteur, les transactions sont de faible volume, il n'est pas question d'en tirer un profit. En Égypte comme dans d'autres pays, les tontines de femmes sont très répandues comme celles de fonctionnaires ou de salariés sur les lieux de travail. Elles contribuent à développer l'achat de biens de consommation durables ou semi-durables : téléviseurs, magnétoscopes. Elles servent aux émigrés à acheter billet d'avion ou d'autobus, clés du départ ou du retour au village natal. Elles représentent parfois un fonds de sécurité destiné à des circonstances exceptionnelles, comme des obsèques.

En fait, la *gameiya* est plus qu'un réseau d'épargne informelle, c'est un mode de relations sociales. *«Il faut prendre en compte les bénéfices affectifs qu'un individu retire de la fréquentation régulière de partenaires cooptés, de l'intégration sociale que représente le fait de tenir son rôle, d'assumer collectivement ses responsabilités, de retrouver des amis, de discuter des projets ou d'opportunités économiques des uns et des autres»*⁹. Cela est encore plus important pour des émigrés.

c) Décision des intervenants

Dans cet univers, les intervenants sont ceux qui détiennent l'information et qui se trouvent dans une situation d'asymétrie informationnelle. Ils sont les seuls à pouvoir s'acquitter du coût élevé de l'information. Les représentants de cette catégorie d'acteurs sont des institutions en particulier les SIPF. Impliquées fortement dans la collecte de l'épargne informelle, les SIPF se situent à la périphérie de la sphère de l'économie informelle, elles y puisent une partie de leurs ressources et nourrissent en retour des pans entiers de l'activité économique du secteur informel.

Un des fondements des sociétés islamiques de placement de fonds en Égypte a été la proclamation du caractère licite du trafic de devises au marché noir alimenté par une épargne informelle. Ces sociétés reposent sur la Sharia et sont des sociétés de personnes. Souvent, elles ont été créées en infraction avec une législation bancaire changeante, il est vrai. Par exemple, une loi de 1981 interdit à une société commerciale, ce que sont les sociétés islamiques de placements de fonds, de se livrer à des opérations d'assurances de banque, d'épargne, de collecte de dépôts ou d'inves-

9. Robert VUARIN, *Cf. supra*.

tissements pour le compte de tiers. Ces sociétés ont pendant environ cinq ans collecté l'épargne des travailleurs émigrés en leur promettant des bénéfices annuels substantiels. Des centaines de milliers de petits épargnants leur ont confié, sur simple remise d'un reçu, leur épargne pour la faire fructifier selon les règles de l'Islam. Ces sociétés collectent une épargne informelle dans la mesure où elles se mettent en marge de la loi. De 1983 à 1988, elles ont drainé environ 60 % de l'épargne domestique en Égypte.

Elles auraient réalisé des profits en se consacrant au trafic d'armes, de stupéfiants et naturellement de devises en rémunérant les déposants les plus anciens ou les plus fortunés avec l'épargne informelle de déposants nouveaux. Les décisions prises par les dirigeants des SIPF ne font que respecter les préférences des épargnants-sujets. La nature du processus décisionnel ne sera pas différente mais intégrera une quantité d'informations plus grande. Les états de la nature seront relatifs à la conjoncture économique de toute la région du Proche et du Moyen-Orient, et étendus à certains marchés internationaux où se placent les liquidités collectées. La maximisation du profit fait intervenir dans l'évaluation du couple rendement-risque, le principe de mutualisation qui revient du fait de la diversification du portefeuille détenu par l'institution à transférer la charge du risque non diversifiable sur l'épargnant¹⁰.

Les conséquences seront appréciées d'un point de vue stratégique par la constitution notamment de monopoles verticaux¹¹ et par la quantité d'épargne informelle collectée. Les positions prises sur les marchés des changes se projettent sur une dimension qualitative et s'inscrivent dans la recherche d'une indépendance vis-à-vis de la puissance publique. Il s'agit ainsi d'être en mesure de contourner certaines lois en échappant à leur champ d'application. Le souci de respectabilité (en façade) complète la dimension qualitative. En s'assurant les services de grands juristes musulmans (l'Université d'Al Azhar constitue l'un des pôles de leur réseau relationnel) les SIPF parviennent à étendre le spectre des préférences aux situations d'indifférence, et de préférence faible que l'exégèse autorise.

10. Le Modèle d'Évaluation des Actifs Financiers à l'équilibre (MEDAF) stipule qu'un actif financier présente un risque total pouvant se décomposer en risque de marché ou risque systématique et en risque spécifique, ce dernier s'éliminant par diversification du portefeuille auquel appartient l'actif considéré. Se référer à : William F. SHARPE, «Capital Asset Prices : A theory of market equilibrium under conditions of risk», *Journal of Finance*, septembre 1964, pp. 425-442.

11. Jean-François RYCX, «Islam et dérégulation financière», *Dossiers du CEDEJ*, 3, 1987, pp. 7-32.

CONCLUSION

Une nouvelle période s'est ouverte au Proche et Moyen-Orient avec la fin de la guerre du Golfe. Elle est caractérisée par plus d'incertitudes économiques et d'obstacles politiques aux flux d'échanges qui traversent ces régions. L'épargne informelle au confluent de la finance islamique, de la finance conventionnelle et de la finance internationale en subit les conséquences. L'information a un coût plus élevé et les réseaux relationnels doivent se densifier pour profiter d'opportunités de placement moins accessibles.

Nour-Eddine HADDAB
Pierre TRAIMOND

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET ANALYSE FINANCIÈRE DE PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE PRÊTS

LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE
PRÊT : UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE

LES TONTINES UNE ANALYSE FINANCIÈRE

LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT : UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE

L'analyse des pratiques informelles d'épargne et de crédit soulève depuis quelques années un intérêt de plus en plus soutenu. La décennie soixante-dix a commencé avec le lancement du programme mondial de l'emploi par le Bureau International du Travail. Les recherches qui ont suivi autour du concept nouveau de secteur informel ont surtout mis l'accent sur son importance en termes d'emplois. Il était nécessaire pour absorber une partie de l'exode rural vers les villes du Tiers Monde, mais il ne pouvait être qu'une solution transitoire avant son intégration dans le secteur moderne, le développement du pays devant nécessairement passer par l'industrialisation¹. Peu à peu, on s'est rendu compte que ce secteur informel n'était pas simplement une voie de passage, un phénomène condamné à disparaître. Il a son dynamisme propre, il s'appuie sur une réelle volonté d'entreprendre, une certaine capacité à innover, il repose sur des mécanismes originaux... et il se finance par lui-même.

Le regain d'intérêt que suscitent aujourd'hui les pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit s'explique en partie par cette reconnaissance du secteur informel comme constituant essentiel des économies en voie de développement. Il s'explique davantage, notamment en Afrique, par l'incapacité des banques à mobiliser l'épargne africaine. Les difficultés qu'elles ont rencontrées ici et là et la nécessité de «restructurer» les systèmes bancaires conduisent à prendre en compte le phénomène du crédit informel et celui de l'épargne qui lui est souvent associé. Depuis quelques années, les enquêtes ponctuelles se multiplient qui permettent de mieux cerner l'importance de ces pratiques², mais aussi leur originalité et leur diversité.

1. J. CHARMES, «Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel», in : *Nouvelles approches du secteur informel*, Centre de Développement, OCDE, 1990, pp. 11-51.

2. Des enquêtes ont été effectuées dans le cadre d'un Réseau de recherche sur le financement de l'entrepreneuriat et la mobilisation de l'épargne, mis en place au sein de l'Université des Réseaux d'Expression Française, et animé par l'auteur. On peut se procurer les Notes de recherches de l'UREF auprès de B. Ponson, École Supérieure de Commerce de Paris, 79 avenue de la République, 75543 Paris Cédex 1.

L'originalité de ces pratiques informelles tient à la personnalisation des relations entre le prêteur et l'emprunteur qui se connaissent toujours parfaitement, qu'ils soient amis, voisins, collègues de travail ou membres d'un même groupe ethnique. De ce fait, leurs opérations financières sont souvent intégrées à leur vie économique ou sociale, elles reposent sur une confiance réciproque qui minimise les risques, elles évitent les frais de gestion qui sont pratiquement inexistantes. Dans la finance moderne au contraire, le débiteur et le créancier ne se connaissent jamais. Les prêts notariés dans nos villages ont pratiquement disparu et ils sont davantage négociés avec le notaire qu'avec l'autre partie.

La diversité des pratiques informelles ne peut surprendre. Dès l'instant qu'elles s'appuient sur des relations personnelles étroites, elles naissent spontanément et se développent au gré d'initiatives individuelles ; on retrouve certes des schémas qui introduisent une certaine uniformité, mais celle-ci n'est que relative : il existe un grand nombre de pratiques différentes, et quand ces pratiques sont collectives, elles se différencient souvent les unes des autres par telle ou telle particularité inventée par les intéressés. Ces pratiques ne font pas intervenir d'institutions créées selon un même modèle³. Et comme elles ne sont pas recensées, elles ne peuvent être contrôlées par les pouvoirs publics ni soumises à certaines règles.

Ces pratiques qui font de ce fait une large place à l'anecdote rendent difficile tout effort de généralisation et par le fait même toute tentative d'analyse scientifique. C'est pourquoi il importe de distinguer les différents schémas et de rechercher s'il existe certains types de comportements. On peut à cet égard isoler trois sortes de pratiques.

- Les premières ne sont pas spécifiquement financières. Elles sont intégrées à la vie sociale ou à l'activité économique. Ce sont les crédits obtenus sans intérêt au sein de la famille, auprès des parents au sens large ; ce sont les prêts en nature du propriétaire pour faciliter la soudure qui sont en fait une avance sur récoltes ; ce sont les prêts du commerçant qui accepte d'être réglé plus tard et pratique en réalité une vente à crédit⁴. Même lorsque ces prêts sont accordés en monnaie, et avec intérêt, il

3. A l'exception toutefois des Monts de piété, beaucoup plus répandus en Asie et que F.J.A. BOUMAN et R. HOUTMAN ont étudiés au Sri Lanka : «Prawnbroking as an Instrument of Rural Banking in the Third World», *Economic Development and Cultural Change*, octobre 1988, pp. 68-89. Mais s'agit-il là de pratiques informelles ? Il existe certes des monts de piété non enregistrés, mais certains le sont qui exercent leur activité, officiellement reconnue, dans un cadre légal bien défini. On voit là la difficulté de séparer le formel de l'informel.

4. Ces opérations semblent se développer rapidement. Au Sénégal, on utilise aujourd'hui les règlements en fin de mois, les ventes avec paiement différé et les opérations de vente-rachat immédiat, avec ou sans intermédiaire, qui sont plutôt une forme d'usure. Cf. C. DUPUY et J.-M. SERVET, «Pratiques informelles d'épargne et de crédit : exemples sénégalais», in : *Finance informelle dans les pays en développement*, Lyon : PUL, 1994, pp. 101-113.

ne s'agit pas d'une opération financière à l'état pur. Ils permettent habituellement de faire face à des besoins essentiels et sont destinés à la consommation ; ils ne sont pas associés à un acte d'épargne. C'est pourquoi nous n'examinerons pas ici ces pratiques qui ne sont pas particulières aux pays en développement.

- D'autres pratiques caractérisent une opération financière proprement dite, effectuée sur une base individuelle. Deux personnes se rencontrent pour s'accorder mutuellement du prêt, soit que l'une confie son épargne à l'autre, soit qu'elle lui demande un crédit, mais sans qu'elles fassent en même temps une autre opération. Le partenaire peut faire de cette activité d'épargne et de crédit une activité habituelle, et il peut être le partenaire dans les deux cas, c'est-à-dire être à la fois collecteur d'épargne et pourvoyeur de fonds. Il arrive que ce soit là son activité principale et qu'il en tire l'essentiel de ses revenus. Nous examinerons dans une première section ces pratiques individuelles qui permettent de répondre aux besoins financiers des agents et remplissent, d'une façon rudimentaire, le rôle de nos banques commerciales.

- D'autres pratiques également financières sont effectuées sur une base collective. Plusieurs personnes constituent un groupe d'épargne, souvent elles se prêtent et s'empruntent les unes aux autres, et comme elles ne peuvent le faire qu'à tour de rôle, on se trouve en présence d'associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC, en anglais ROSCA). On reconnaît là les tontines africaines, mais il en existe à peu près partout dans le monde. De nombreux travaux récents nous les rendent peu à peu familières, mais à mesure que leurs modalités sont mieux connues, leur diversité apparaît de plus en plus nettement et elle semble de plus en plus grande. Cela complique l'analyse que nous souhaitons en faire sous un angle spécifiquement financier. C'est pourquoi nous commencerons par présenter les tontines en général avant d'examiner les développements qui ont modifié leur fonction financière.

LES PRATIQUES INDIVIDUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

La diffusion de la monnaie a transformé la thésaurisation qui se faisait traditionnellement en nature ; elle l'a aussi compliquée dans la mesure où il est plus difficile de conserver des pièces et surtout des billets qui peuvent se détruire facilement. Les services que rendent aujourd'hui les banques ne sont accessibles qu'à une fraction de la population. Ceux qui veulent mettre un peu d'argent de côté, ne serait-ce que pour quelques mois, sollicitent ce service des personnes en qui elles ont confiance et qui peuvent recevoir ces dépôts d'une façon ponctuelle ou d'une façon régulière. Dans les deux cas, elles peuvent aussi accorder des crédits.

1. Les versements ponctuels auprès des gardes-monnaie

Les habitants d'un quartier ou d'un village peuvent parfois mettre leur épargne en sécurité auprès d'une personne qui a toute leur confiance. Ce peut être un chef religieux, un ancien fonctionnaire, un responsable du village, un commerçant ou une commerçante qui gère bien ses affaires et dont l'intégrité ne peut être mise en doute⁵. Ce garde-monnaie, comme on l'appelle habituellement, accepte ainsi des versements ponctuels non réguliers qu'il s'engage à rendre à la demande, ou seulement pour un usage convenu que le déposant s'est quelquefois fixé au préalable. Il ne verse pas d'intérêt sur cet argent reçu en dépôt et il semble qu'il n'en perçoive pas, malgré le service qu'il rend à ses clients.

Une enquête d'envergure effectuée au Niger en 1986 par l'Université d'État de l'Ohio a permis de bien mettre en évidence ces pratiques⁶. Cinquante-six gardes-monnaie ont été interviewés dans vingt-deux villages choisis au hasard, où l'ampleur du phénomène a beaucoup surpris. On ne dispose pas d'autre enquête, mais on sait qu'il y a des gardes-monnaie au Sénégal, au Bénin, au Togo. Il est probable qu'ils sont aussi présents dans la plupart des pays africains, mais ce phénomène est encore aujourd'hui mal connu. Il l'est davantage dans quelques pays d'Asie où la présence de gardes d'argent est souvent signalée⁷.

Que devient l'argent mis en sécurité de cette façon. Le dépositaire peut tout à la fois :

- le conserver, soit en espèces - il arrivait encore récemment au Bénin que le déposant souhaite récupérer les billets mêmes qu'il avait remis - ce qui oblige le garde-monnaie à se protéger suffisamment, soit en effectuant un dépôt auprès d'une banque dont le garde-monnaie peut devenir un client important et régulier et, à la limite, un auxiliaire.
- le placer, ce qui revient au cas précédent car il y a peu de possibilités de placements liquides autres que le dépôt à terme, ou l'investir dans ses propres affaires,

5. Voir dans ce volume, l'exemple des boutiquiers gardes-monnaie au Sénégal par Maxime AKPACA.

6. D. H. GRAHAM et *alii*, Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme, Rapport présenté à la Mission de l'USAID, Niamey, février 1987. K. LIMAN TINGUIRI a analysé ce rapport «Épargne et crédits informels en milieu rural au Niger : l'activité des tontines et des gardes-monnaie villageois», in LELART (sous la direction de), *La Tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, UREF, John Libbey Eurotext, Paris 1990, pp. 177-202.

7. Ainsi, par exemple aux Indes et au Bangladesh, D. W. ADAMS, Taking a Fresh Look at Informal Finance, Séminar on Informal Financial Markets in Development, Banque mondiale, AID et Université d'État de l'Ohio, Washington, octobre 1989.

dans celles de son épouse ou d'un ami proche. Un risque de liquidité se fait jour.

- le prêter à d'autres personnes que celles qui ont déposé. Le garde-monnaie devient banquier, prêtant aux uns les dépôts des autres. Il doit ajuster ses dépôts et ses crédits pour conserver une liquidité suffisante... Il peut aussi imposer à ses clients un préavis de 24 ou 48 heures. Cette solution nous a été signalée à plusieurs reprises.

On a peu d'informations sur l'usage des fonds reçus. Au Niger, plus des trois quarts des gardes-monnaie interrogés prêtaient également de l'argent. Cette relation entre les dépôts et les crédits a beaucoup surpris les auteurs du rapport qui ont découvert que les gardes-monnaie exerçaient une forme rudimentaire d'intermédiation financière au niveau des villages⁸. Il est probable que des enquêtes à venir permettront d'observer une relation identique dans d'autres pays africains⁹. Il en est différemment en Asie où l'activité la plus régulièrement mise en avant est celle des crédits. Elle est le fait de prêteurs individuels qui demandent habituellement aux paysans des taux très élevés, de l'ordre de 50, voire 100 % sur quelques mois... quand ce n'est pas 10 ou 20 % par jour aux petits commerçants des grandes villes¹⁰. Mais ces usuriers sont des prêteurs individuels dont il semble bien qu'ils utilisent leurs propres capitaux et non pas ceux que des clients mettraient en sécurité entre leurs mains. À cet égard, les pratiques observées en Afrique et en Asie ne sont pas comparables¹¹. Ces pratiques informelles d'épargne et de crédit reposent toujours sur une relation personnelle entre le débiteur et le créancier. Le garde-monnaie ne rend ce service qu'aux personnes de son village ou de son quartier qui ont une confiance totale en lui, et il n'accorde de crédits qu'aux personnes dont il ne met pas en doute la solvabilité. Il en est de même de l'usurier chinois en Thaïlande ou en Malaisie. Dans tous les cas, la contrainte est très forte parce qu'elle est personnalisée ; le créancier peut en faire une contrainte sociale en faisant connaître les défaillances de ses partenaires.

2. Les versements réguliers auprès des tontiniers

Les habitants d'un village ou d'un quartier peuvent aussi utiliser les services d'une personne de confiance pour garder leur épargne d'une autre façon. Les verse-

8. D. H. GRAHAM, *op cit.*, p. 6.

9. Notamment au Bénin où les gardes-monnaie sont aussi des « vendeurs de monnaie », ce qui veut dire qu'ils prêtent - car comment pourraient-ils vendre de l'argent ?

10. Sur ces pratiques usuraires que nous avons étudiées autrefois, cf. notre article « Un marché financier inorganisé : l'usure en Thaïlande », *Savings and Development*, 1983, n° 1, pp. 339-365

11. Il est possible que l'usure paraisse moins pratiquée en Afrique parce qu'elle est moins connue. D'une étude récente sur la Zambie, il ressort que cette pratique est largement diffusée et tend à croître. M. MRAK, « Role of the Informal Financial Sector in the Mobilization and Allocation of Household Savings : the Case of Zambia », *Savings and Development*, 1989, n° 1, pp. 65-85.

ments sont effectués cette fois d'une façon régulière, et ils sont remboursés en totalité à une date connue d'avance ; ce n'est pas l'épargnant qui se déplace mais le collecteur qui passe dans les rues ou va au-devant des commerçants à la fin du marché ; il remet à chacun de ses clients une carte établie à son nom, précisant son adresse, comportant quelquefois sa photo, et contenant autant de cases que de versements sont prévus ; à chaque versement, il coche une case ; quand l'échéance prévue est arrivée, et que normalement toutes les cases ont été remplies, le collecteur rembourse à ses clients les versements que chacun a effectués, moins un qu'il garde pour lui et qui est la rémunération du service de sécurité qu'il a rendu à chacun.

La carte la plus répandue contient 31 cases qui correspondent à autant de versements quotidiens. Mais la formule est très souple : les versements peuvent commencer le premier jour du mois ou à tout moment ; les remboursements interviennent quand tous les versements ont été effectués, à la fin du mois ou quand le client le demande : il perdra toujours de toute façon la valeur d'un versement quelle que soit la somme déposée. Les versements peuvent être effectués le jour du marché qui peut revenir tous les deux jours, tous les cinq jours... La carte peut aussi comporter 62 cases... ou 155... car on retrouve toujours un multiple de 31... dans ce cas, le collecteur conserve pour lui la valeur de deux ou cinq versements.

La collecte d'argent est donc une pratique informelle entourée d'une grande souplesse. Elle est cependant davantage organisée que la garde de monnaie : elle occupe beaucoup plus le tontinier, car c'est ainsi qu'on appelle habituellement le collecteur d'argent, par référence aux tontines qui sont une pratique collective ; elle est une activité rémunérée, et la commission du tontinier est toujours d'un peu plus de 3 % (un versement sur 31, deux sur 62, etc.) ; elle est une activité concurrentielle, les tontiniers ayant chacun leurs clients et cherchant à en augmenter le nombre ; elle est souvent pour les tontiniers une activité secondaire, parfois leur activité principale. Il s'agit bien cependant de pratiques informelles car il n'existe pas de règles juridiques propres, elles ne sont l'objet d'aucun recensement, elles ne peuvent donc être contrôlées ou surveillées, par contre, elles reposent sur une relation personnelle étroite entre le tontinier et chacun de ses clients. Cette confiance est indispensable puisque le tontinier doit absolument rendre l'argent à la fin du mois - c'est le cas le plus fréquent - et il peut accepter de rembourser par anticipation : dès le 15^e jour, il rembourse dix versements. Il lui appartient donc de mettre en sécurité l'argent de ses clients : il peut le garder chez lui, le déposer à la banque, l'utiliser dans ses propres affaires ou dans celles de sa famille, prêter à d'autres personnes... ou à ses propres clients en leur remboursant par anticipation plus qu'ils n'ont déjà versé : vingt versements dès le 12^e jour par exemple.

On a peu d'informations sur l'existence des tontiniers. Quelques travaux épars permettent d'attester leur présence au Bénin¹², au Togo¹³, au Niger¹⁴, au Nigéria¹⁵. On en trouve également en Côte d'Ivoire¹⁶ et au Sénégal¹⁷, où ils se seraient semble-t-il développés plus récemment. Mais dans son article bien connu de 1980, Miracle qui a recensé une abondante littérature sur l'épargne informelle en Afrique, a l'impression que ces banquiers mobiles, comme il les appelle, opèrent aussi dans le reste de l'Afrique¹⁸. On a moins d'informations encore sur l'activité des tontiniers qui veillent jalousement à garder secrètes leurs opérations. On peut faire cependant deux hypothèses :

- La première est que certains d'entre eux, dans certains pays plus que dans d'autres, sont en relations avec les prêteurs personnels que sont les usuriers ou simplement les commerçants. Miracle émet même l'hypothèse que les tontiniers sont des agents de ces prêteurs au profit desquels ils collectent les fonds, et que leur activité est contrôlée par les hommes d'affaires importants opérant dans le secteur informel¹⁹.

- La deuxième est que les tontiniers remboursent de plus en plus souvent par anticipation, et surtout qu'ils remboursent de plus en plus à tel ou tel de leurs clients par rapport aux sommes qu'ils ont déjà versées. Leur activité de crédit se développe, ils deviennent de vrais banquiers. Il est probable que cela se passe surtout dans les pays où les banques n'ont plus la confiance... autant dire que ce phénomène se répand sans doute rapidement en Afrique²⁰.

12. M. LELART, «L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises», *Revue Tiers Monde*, n° 118, avril-juin 1989, pp. 271-298. M. LELART et S. GNANSOUNOU, «Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou», *Africa Review of Money, Finance and Banking*, Finafrica, 1989, n° 1, pp. 69-90.

13. D. SOEDJEDE, «L'épargne et le crédit informels au Togo - La tontine commerciale», UREF, *Notes de Recherche*, n° 90-9.

14. D. H. GRAHAM *et alii*, *op cit.*

15. M.-P. MIRACLE, D.-S. MIRACLE et L. COHEN, «Informal Savings Mobilization in Africa», *Economic Development and Cultural Change*, n° 24, 1980, pp. 701-724.

16. *Ibid.*, p. 718.

17. Cf. les travaux en cours de J.-M. SERVET sur les «tontines de marché» en Casamance.

18. M.-P. MIRACLE, *art. cit.*, p. 717.

19. M.-P. MIRACLE, *art. cit.*, p. 718.

20. Cela se passe en particulier au Bénin où des tontiniers s'entendent dès le départ avec un client pour lui rembourser dès les premiers jours la totalité des versements qu'il devra effectuer durant le mois.

LA TONTINE DANS LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

La garde de monnaie ou la collecte d'argent sont des pratiques individuelles, principalement d'épargne. Les tontines sont des pratiques collectives qui associent étroitement, et d'une façon originale, l'épargne et le crédit²¹. On les appelle aussi les Associations Rotatives d'Épargne et de Crédit (AREC, en anglais ROSCA)²². Leurs modalités sont maintenant bien connues. Un certain nombre de personnes (par exemple douze) se réunissent régulièrement (par exemple chaque mois, douze fois de suite) et déposent chacune une somme identique (par exemple l'équivalent de 100 F.F.). 1 200 francs sont donc disponibles chaque mois, que les douze membres de cette tontine vont «lever» à tour de rôle. Le tour est habituellement déterminé par le responsable qui tient compte des besoins de chacun, ou par tirage au sort, soit au début du cycle, soit à chaque tour. Le premier est naturellement avantagé, puisqu'il verse 100 F. et en reçoit 1 200 aussitôt. Les suivants le sont de moins en moins, quant au dernier il a versé 100 F. chaque mois et il a dû attendre une année pour récupérer la totalité de ses «mises». Les participants sont tous débiteurs et/ou créanciers les uns des autres. Les uns ont de plus en plus épargné à mesure qu'ils tardaient à lever les fonds ; les autres ont d'autant plus emprunté que leur tour est arrivé tôt.

La tontine apparaît ainsi comme une mécanique originale d'épargne et de crédit. Elle repose sur des relations personnelles très étroites entre les membres qui se connaissent bien, se rencontrent régulièrement, discutent de leurs problèmes et organisent souvent une fête au moment du dernier tour²³. L'importance de ces relations personnelles permet aux tontines d'être extrêmement souples. Le schéma reste toujours identique, mais les modalités peuvent varier indéfiniment, à tel point qu'une tontine tant soit peu importante par le nombre de ses participants ou par le montant des mises comporte toujours certaines particularités originales qui sont chaque fois une découverte pour l'observateur²⁴. Il est aussi surprenant de constater que certains membres cherchent là un moyen de disposer plus rapidement de l'argent dont ils ont

21. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune explication de l'utilisation du mot tontinier pour désigner le collecteur d'argent. Cette expression a été utilisée à propos du Bénin dès 1958 par C. TARDITS, *Porto-Novo, Les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident*, Paris 1958, p. 26.

22. F.J.A. BOUMAN, «Indigenous Savings and Credit Societies in the Third World : A Message», *Savings and Development*, 1977, n° 4, pp. 181-219.

23. Nous avons montré l'importance de cette solidarité dans «Les circuits parallèles de financement : état de la question» in : G. HENAULT et R. M'RABET, (sous la direction de) *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone, culture, financement et développement*, UREF, Collections Universités Francophones, John Libbey Eurotext, Paris, 1990, pp. 45-63.

24. Cf. en particulier notre contribution au Colloque de Nouakchott, décembre 1988 : «Les informalités tontinières : le phénomène tontinier», Paris, PUF, 1991, pp. 249-267.

besoin, mais deux usages semblent prédominer : *la prévoyance*, car la tontine permet de faire face aux besoins imprévus, surtout de nature sociale, et *l'épargne* car le versement de la mise ou, comme on dit encore, le paiement de la cotisation, est une contrainte sociale qui oblige à limiter les dépenses et constitue souvent un prétexte pour ne pas répondre aux sollicitations de la famille ou des amis. La plupart des enquêtes mettent l'accent sur l'avantage que représente cette épargne forcée.

C'est pourquoi, dans sa forme classique - car nous verrons qu'il y a des variantes - la tontine est d'abord une technique de mobilisation de l'épargne. Et elle est parfaitement adaptée aux populations pour lesquelles la solidarité reste une valeur essentielle. Elle a d'ailleurs préexisté à l'usage de la monnaie. Elle permettait autrefois de constituer une communauté de travail pour rentabiliser les travaux agricoles et pour réparer le toit des maisons quand une tempête s'était abattue sur le village. Elle a existé aussi, sous cette forme rudimentaire, en Occident. Mais c'est surtout dans les pays en développement qu'elle s'est maintenue... et qu'elle s'est transformée en tontine d'argent.

Les tontines sont actuellement très répandues en Afrique. On trouvera dans le tableau (p. 100) les appellations locales dans une trentaine de pays africains. Il peut s'agir de pratiques légèrement différentes d'une région à l'autre, mais qui peuvent aussi bien coexister. Il peut s'agir aussi de pratiques identiques auxquelles un nom est attribué en dialecte local : c'est pourquoi les appellations chevauchent souvent les frontières²⁵. Ce tableau est cependant bien loin d'être complet car notre connaissance des pratiques tontinières dépend des enquêtes effectuées.

- D'une part, les appellations sont certainement beaucoup plus diverses. Ainsi, à côté des noms cités, on trouve au Bénin, l'*asossou*, le *sedjo*, le *djonou*²⁶... et au Togo, l'*edjo*, le *botang-lighi*, l'*abo*, le *djodjuma*, l'*adokavi*, etc²⁷.

- D'autre part, les tontines sont certainement présentes dans d'autres pays où elles sont pratiquées depuis peu de temps - on sait qu'il en existe aujourd'hui dans le

25. Ainsi au Nigéria, on parle de *esussu* chez les Yoruba, de *cha* chez les Mbo-Ise, de *adashi* dans la communauté Tiv. S. SHANMUGAM, «Development Strategy and Mobilizing Savings through ROSCA : The Case of Malaysia», *Savings and Development*, 1989, n° 4, pp. 351-367. En fait on trouve de multiples variantes autour d'une même racine. Par exemple au Nigéria on trouve l'*esussu* comme au Libéria, l'*osussu* comme en Gambie, l'*asussu* comme au Niger, l'*isussu* et le *dsussu*. On trouve aussi au Togo le *susu*, l'*essu*, mais aussi le *so* et l'*esso* comme au Bénin où on connaît aussi le *sou* de même que l'*asossou*...

26. M. LELART, «Les tontines béninoises», *art. cit.*, p. 375.

27. D. SOEDJEDE, «L'épargne et le crédit non structurés au Togo», in M. LELART, *La Tontine, op. cit.*, pp. 203-237.

Sud marocain²⁸ - ou dans des pays dans lesquels aucune enquête n'a encore été effectuée.

Les tontines sont aussi très répandues en Asie où elles ont fait - et font encore - l'objet de nombreux travaux. Sans prétendre en donner une vue exhaustive, on peut au moins dresser un rapide tableau des pratiques informelles hors du continent africain.

- *En Chine*, les tontines (*bui*) auraient accompagné la pénétration du bouddhisme dès la fin du premier siècle de notre ère, sous la forme d'associations de bienfaisance liées aux monastères²⁹. Des «sociétés pécuniaires» qui ressemblaient fort à nos tontines étaient pratique courante au début du XIX^e siècle dans tout l'empire chinois où «tout le monde se réunissait par groupes et mettait ses ressources en commun»³⁰. Ces tontines sont encore pratiquées actuellement à Taïwan, bien que les «sociétés de tontines», autorisées par une loi de 1915 aient été transformées en banques pour les petites et moyennes entreprises en 1976³¹; on en trouve également au Japon (*kou*), en Corée (*kye*)³², au Vietnam (*ho* et *bui*), au Cambodge... et dans les communautés chinoises expatriées, notamment à Paris³³.

- *Aux Indes*, le phénomène des *chit funds* est bien connu, et on sait son importance. Il s'agit certes de pratiques très diverses, mais elles ressemblent souvent à nos tontines, surtout lorsqu'elles sont créées par un promoteur qui se réserve le premier tour et peut ainsi se financer aisément. Cette ressemblance est attestée par le Chit Funds Act voté à Singapour le 21 décembre 1971, qui considère explicitement l'expression «tontine» comme ayant le même sens que le mot «*chit*»³⁴. Le *cheetu* au Sri Lanka, qui a fait l'objet d'une réglementation dès 1935, n'est pas

28. EL ABDAMI, «Le financement informel : problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes à Marrakech et dans le Sud-marocain», *Revue Tiers Monde*, n° 120, 1989, pp. 869-879.

29. T. PAIRAULT, «Formes traditionnelles de tontines chinoises», in M. LELART, *La Tontine... op. cit.*, pp. 81-93 et voir dans ce volume note 1 p. 15.

30. R.E. HUC, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine*, Bruxelles, 1851, p. 356.

31. T. PAIRAULT, «Sociétés de tontines et banques des petites et moyennes entreprises à Taïwan» in : M. LELART, *La Tontine, ... op. cit.*, pp. 281-308, et dans ce volume note 1 p. 15.

32. C.D. CAMPBELL et C.S. AHN, «Kyes and Mujins - Financial Intermediaries in South Korean», *Economic Development and Cultural Change*, octobre 1962, pp. 55-68.

33. T. PAIRAULT, «Un exemple parisien de tontine chinoise», in : M. LELART, *La tontine, ... op. cit.*, pp. 95-108. Ces tontines ressemblent aux tontines aux enchères des Bamiléké au Cameroun dont nous allons parler.

34. Dans son article V, section 2, la loi déclare que les mots «tontine», mais aussi «*bwei*», «*kutu*», ou tout autre mot ayant dans une autre langue la même signification ou le même but, seraient considérés comme dérivés du mot «*chit*».

autre chose³⁵, tout comme le *dbiku* ou *dbikuti* au Népal³⁶.

- *En Asie du Sud-Est*, les associations rotatives d'épargne et de crédit sont également très développées. En Indonésie presque chaque femme dans les villes participe à un ou plusieurs arisans³⁷. Aux Philippines le paluwagan se rencontre dans les milieux urbains et ruraux³⁸. En Thaïlande, la plupart des gens participent à un ou plusieurs pia-share ou pia-huey à tout moment³⁹. En Malaisie, le kutu ou le kongsi sont les mêmes formes d'associations⁴⁰.

- Enfin *en Amérique Latine* les tontines sont aussi bien connues. Elles le sont en République Dominicaine où on parle de *san*. Les mêmes pratiques se rencontrent en Jamaïque, à la Barbade, en Guyane. On trouve également des *esu* aux Bahamas et des *susu* à la Trinité-et-Tobago⁴¹. Des pratiques similaires sont observées à Belize et à Saint Kitts et Nevis⁴². Enfin l'Amérique du Sud connaît le même phénomène qui est mentionné au Mexique, au Brésil sous l'appellation de *consorcio*, au Pérou et en Bolivie (c'est le *pasanaku*)⁴³.

C'est dire que la tontine n'est pas un phénomène spécifiquement africain. L'intérêt porté sur ce continent tient sans nul doute à l'accélération des recherches récentes menées en priorité dans des pays francophones. Mais le phénomène est beaucoup plus général. De plus, la tontine n'est pas toujours principalement une technique de mobilisation de l'épargne, elle peut être aussi, voire même davantage, un moyen d'obtenir du crédit. Il en existe en effet des formes élaborées que les travaux récents ont permis de mettre en évidence, notamment en Afrique.

35. E. FERNANDO, «Informal Credit and Savings Organization in Sri Lanka : The Cheetu System», *Savings and Development*, 1986, n° 3, pp. 253-263.

36. H.D. SEIBEL et B.P. SHRESTHA, «Dhikuli : The Small Businessman's Informal Self-help Bank in Nepal», *Savings and Development*, 1988, n° 2, pp. 183-200.

37. C. GEERTZ, «The Rotating Credit Association : A Middle Rung in Development», *Economic Development and Cultural Change*, avril 1962, pp. 241-263.

38. T.J. DURENDEZ, «Informal Credit Markets in Asian Countries», Central Bank of the Philippines, *Central Bank Review*, août 1986, pp. 26-29.

39. R.B. GHATE, «Informal Credit Markets in Asian Developing Countries», *Asian Development Review - Studies of Asian and Pacific Economic Studies*, 1986, n° 1, pp. 64-85.

40. B. SHANMUGAM, *art. cit.*

41. D.G. NORVELL et J.S. WEHRLY, «A Rotating Credit Association in the Dominican Republic», *Caribbean Studies*, 1969, n° 1, pp. 45-52. Les auteurs citent les travaux qui font allusion aux tontines existant dans les autres pays indiqués.

42. D.W. ADAMS, «Taking a Fresh Look at Informal Finance», *art. cit.*

43. P. BURKETT, «Informal Finance in Developing Countries - Lessons for the Development of Formal Financial Intermediaries», *Journal of Economic Development*, décembre 1988, pp. 81-93 et D.G. NORVELL, *art. cit.*

LES FORMES ÉLABORÉES DE TONTINES

Les tontines permettent d'associer, d'une façon originale, l'épargne et le crédit. Mais alors que sous sa forme habituelle la tontine permet surtout aux participants d'épargner plus qu'ils ne pourraient le faire individuellement, elle peut offrir la possibilité d'obtenir du crédit sans recourir aux prêteurs individuels dont les taux sont prohibitifs ou aux institutions officielles qui sont mal adaptées. Deux variantes sont intéressantes à cet égard, qui permettent d'obtenir du crédit à un taux fixé d'avance et identique pour tous, ou à un taux concurrentiel déterminé par l'offre et la demande.

1. Les tontines avec caisse de prêts

Du fait des relations personnelles entre les participants, il arrive souvent que la tontine soit utilisée pour se prémunir contre toutes sortes de besoins de nature familiale. En même temps que sa mise, chacun verse un complément à une caisse de secours qui lui garantira un versement, souvent fixé à l'avance, en cas de décès, de naissance ou de mariage, et qui pourra l'aider en cas de maladie. L'importance de ces cotisations complémentaires, naturellement moins élevées que les mises principales, permet de caractériser la vocation sociale de chaque tontine. À la fin du cycle, les participants «cassent la tirelire» en se partageant «la cagnotte» : le plus souvent ils s'en servent pour organiser une fête ou se réjouir ensemble.

Qu'il y ait ou non une caisse de secours, la tontine peut aussi être assortie d'une caisse de prêts qui la transforme complètement : sa dimension sociale s'estompe au profit de sa dimension financière. MIRACLE parle dans ce cas d'associations à fonds fixes qu'il oppose aux associations rotatives⁴⁴. Leur diversité n'empêche pas d'en préciser les modalités les plus courantes.

- La caisse peut être alimentée par un versement initial unique, comme si les premières mises n'étaient pas aussitôt levées, ou par des versements complémentaires à chaque tour, qui peuvent être différents selon les participants mais qui doivent rester les mêmes pour chacun pendant tout le cycle. Il arrive aussi qu'une partie seulement des mises soit redistribuée à chaque tour, le solde restant aux mains du trésorier en attente d'être prêté, ou que les membres en retard doivent verser une pénalité.

- Les fonds disponibles peuvent être prêtés aux membres qui peuvent ainsi emprunter le montant d'une mise dont ils auraient besoin pour un tour donné. Une

44. M.P. MIRACLE, *art. cit.*, p. 703.

garantie peut leur être demandée s'ils ont déjà levé les fonds. La caisse peut aussi être prêtée à des non-membres qui doivent toujours offrir une garantie, le plus souvent une caution donnée par un membre qui n'a pas encore levé les fonds.

- L'intérêt demandé semble bien être toujours le même pour tous, mais il est plus élevé pour les non-membres. Les taux les plus courants semblent être de 10 % par mois pour les membres et de 15 à 20 % pour les autres. Les crédits peuvent n'être accordés que pour quelques mois. De toute façon, ils doivent être remboursés avant la fin du cycle pour que les intérêts puissent être partagés⁴⁵.

- Ces intérêts sont répartis au prorata des versements de chacun dans la caisse de prêts, une fois déduits quelques menus frais, parfois une commission symbolique pour le trésorier, voire une contribution plus significative pour le responsable ou le promoteur de la tontine. De toute façon, l'intérêt effectivement versé par certains membres est sensiblement inférieur au taux indiqué et il devient beaucoup plus intéressant d'emprunter à la caisse de la tontine qu'aux usuriers⁴⁶.

De telles tontines existent dans quelques pays africains. Les informations les plus complètes dont nous avons pu disposer concernent :

- Le Cameroun où 83 % des tontines observées au cours d'une enquête avaient, en 1969, une caisse de prêts et prêtaient en priorité à leurs membres, exceptionnellement aux non-membres, au taux de 10 % par mois. Les frais, essentiellement la commission perçue par les responsables, représentaient environ 2 à 2,5 % des fonds⁴⁷. En 1988, une nouvelle enquête a permis d'établir que les trois quarts des tontines observées prêtaient de la même façon⁴⁸.

- Le Nigéria où plus de la moitié des tontines avaient une caisse de prêts en 1980 et accordaient du crédit à leurs membres, presque toutes sans intérêt, pour une durée qui pouvait atteindre, selon le cas, de six à douze mois⁴⁹.

45. Sinon les membres qui ne resteraient pas dans la tontine suivante seraient lésés et ceux qui rentre-
raient seraient avantagés. Pour éviter cet inconvénient, il faudrait que le nouveau venu paie un droit
d'entrée à celui qu'il remplace. Nous avons trouvé une fois cette particularité au Bénin.

46. Bien qu'ils soient moins répandus en Afrique qu'en Asie, les taux semblent être du même ordre :
100 % pour la durée de l'emprunt qui est habituellement de quelques mois, parfois d'un seul.

47. M.W. de LANCEY, «Institutions for the Accumulation and Redistribution of Savings Among Migrants»,
The Journal of Developing Areas, janvier 1978, pp. 209-224.

48. G. SCHRIEDER et C.E. CUEVAS, *The Structure and Importance of Informal Financial Group in Cameroon*,
Seminar in Informal Financial Markets in Development, Washington, octobre 1989.

49. A. OSUNTOGUN et R. ADEYEMO, «Mobilization of Rural Savings and Credit Extension by Pre-Cooperative
Organizations in South-Western Nigeria», *Savings and Development*, 1981, n° 4, pp. 247-261.

• Le Libéria où en 1970 les tontines prêtaient quelquefois sans intérêt, mais le plus souvent à un taux de 20 à 30 % pour les membres, de 30 à 50 % pour les non-membres. Mais les intérêts ne dépendaient pas de la durée, souvent limitée à trois mois mais qui pouvait, dans certains cas, aller jusqu'à six mois. Les frais étaient de 1 à 2 % du volume des fonds⁵⁰.

Des tontines avec caisse de prêts ont été également observées au Ghana et au Bénin⁵¹, ainsi que plus récemment au Togo⁵². Cette liste n'est certainement pas exhaustive. D'une part, les enquêtes n'ont pas encore été effectuées dans certains pays ou dans certaines régions, ou elles se sont arrêtées aux comportements et aux motivations, négligeant ainsi les modalités financières de ces opérations⁵³. D'autre part, ces pratiques informelles ne cessent de se développer, de s'enrichir, de se transformer. Une caisse de prêts peut être ouverte ici ou là, d'une façon ponctuelle, avant que l'expérience ne se généralise. Il est également possible que, dans certaines tontines, les membres ne décident d'ouvrir une caisse de prêts qu'en fonction des besoins des uns ou des autres, ou de leur désir de rentabiliser de cette façon une partie de leur épargne en la prêtant à des non-membres⁵⁴. Il serait très intéressant de mieux connaître ces pratiques par lesquelles les tontines développent leur activité financière et peuvent être comparées aux banques traditionnelles. Cette dimension se trouve plus accentuée encore dans une autre variété de tontines où les taux dépendent de l'offre et de la demande.

2. Les tontines avec enchères

L'argent versé à chaque tour par les membres de la tontine peut être attribué à l'un ou l'autre, en fonction de ses besoins ou par tirage au sort. Il peut aussi être mis aux enchères et attribué à celui qui offre de payer le plus cher. C'est donc la totalité des fonds disponibles qui sont attribués de cette façon, et on peut encore une fois parler de crédit puisque le bénéficiaire paie un intérêt, qui dépend du besoin éprouvé par chacun et qui diminue à mesure que les candidats sont moins nombreux

50. H.D. SEIBEL, «Les formes traditionnelles de coopération et leur rôle dans le développement au Libéria», *Informations Coopératives*, 1970, pp. 12-60.

51. Cf. M.P. MIRACLE, *op. cit.*, pp. 703-709.

52. D. SOEDJEDE, *art. cit.*

53. Nous avons nous-même, en étudiant les tontines, notamment au Bénin, sous-estimé l'importance de ces caisses de prêts que nous avons découvertes peu à peu. La typologie des tontines que nous avons suggérée autrefois n'en tenait pas compte.

54. D. SOEDJEDE fait état d'une expérience de ce genre à Lomé et parle d'une «*banque de crédit informel*», *op. cit.*, p. 215 et «L'épargne et le crédit informels au Togo - La tontine financière sans enchères», UREF, *Notes de recherche*, n° 90. 10. On en rencontre également au Bénin. M. LELART, «Les tontines béninoises», *art. cit.*

et que la durée restant à courir devient de plus en plus courte. Au dernier tour, il n'y a plus d'enchères. Les enchères sont ensuite redistribuées, d'une façon ou d'une autre. Les participants perçoivent donc un intérêt qui vient en déduction de celui qu'ils ont payé. L'intérêt net est positif pour ceux qui ont attendu longtemps leur tour et perçoivent la rémunération de leur épargne ; il est négatif pour ceux qui ont voulu lever rapidement et paient l'intérêt du crédit qu'ils ont obtenu.

Ces enchères sont surtout pratiquées par les Bamiléké du Cameroun qui participent aux *djanggi* pour financer leurs affaires et ont souvent besoin de capitaux importants. Ils ont imaginé ce moyen rationnel pour répartir chaque fois les sommes en jeu. C'est en cela que cette formule, utilisée dans les villes, permet de caractériser les *djanggi* les plus évolués⁵⁵. On trouve également des tontines avec enchères chez les Yoruba et les Ibo au Nigéria⁵⁶, et on commence à en observer au Bénin dans la province de l'Ouémé qui s'étend le long de la frontière orientale et qui est peuplée de Yoruba⁵⁷. Elles sont aussi signalées au Burkina-Faso où 10 % des tontines observées récemment à Ouagadougou utilisent la même technique⁵⁸. Enfin en Centre-Afrique, des Bamiléké travaillant à Bangui pratiquent actuellement de telles enchères⁵⁹. Il ressort de ces observations ponctuelles que le système, lentement, s'étend.

Sa plus grande originalité tient à la répartition du produit des enchères. La formule la plus simple est d'alimenter ainsi la caisse de secours ou la caisse de prêts en attendant de pouvoir en répartir le solde à la fin du cycle entre tous les participants. Mais d'autres formules sont actuellement utilisées au Cameroun :

- L'enchère qui vient en déduction de la somme levée par le bénéficiaire est aussitôt remise elle-même aux enchères, sous forme de «petits lots» d'un montant limité, remboursables habituellement dès le tour suivant.

- L'enchère est conservée jusqu'à ce que les enchères accumulées de plusieurs séances atteignent le montant des mises, que l'on appelle le «gros lot». Elle est alors

55. S. HAGGBLADE, «Africanization from Below : The Evolution of Cameroonian Savings Societies into Western-style Banks», *Rural Africana*, 1978, n° 2, pp. 35-55.

56. J. NSOLE, *Techniques et pratiques populaires d'épargne et de crédit*, Thèse de 3e cycle, Université Lyon 2, 1984, pp. 100-128.

57. K.G. GBOGBLENOU, *La tontine en République Populaire du Bénin*, Mémoire Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Politiques, Cotonou, 1983.

58. I. SANOU *Le phénomène tontinier au Burkina-Faso, Étude de 69 cas*, UREF, *Notes de recherche*, n° 90-12.

59. C. RIETSCH *Une tontine à double niveau d'enchères*, UREF, *Notes de recherche*, n° 90-5.

remise elle-même aux enchères et attribuée à un participant qui n'avait pas encore levé. Ce dernier va donc recevoir le montant normal du «gros lot» : il sera désintéressé sans que ses partenaires aient versé leur mise. Le nombre des tours se trouve ainsi réduit du nombre de ces tours gratuits.

B. Bekolo-Ebe parle dans le premier cas d'enchères non capitalisées, dans le second, d'enchères capitalisées⁶⁰. En fait, une troisième formule est aussi employée : les enchères sont remises aux enchères sous forme de petits lots qui, on l'a vu, sont remboursés le mois suivant, augmentés de l'enchère qui cette fois, tel un intérêt payé, s'ajoute au capital. Et dès que l'enchère d'un tour suivant, augmentée des remboursements liés aux petits lots antérieurs, atteint le montant du gros lot, ce montant est remis aux enchères et permet de dégager un tour gratuit⁶¹.

On imagine le degré de sophistication que peuvent atteindre certaines tontines. On reste loin cependant des tontines chinoises que les travaux de T. Pairault nous ont fait découvrir. La répartition des enchères est cette fois intégrée au fonctionnement même de la tontine. Deux formules sont possibles.

- L'enchère est ajoutée au versement que ce participant doit faire à ce tour et aux suivants, jusqu'à la fin du cycle. Les enchères viennent en augmentation du capital remboursé : elles sont «en dehors».
- L'enchère est déduite des versements que les participants qui n'ont pas encore levé les fonds doivent faire à ce tour : les enchères viennent en diminution du capital emprunté : elles sont «en dedans».

L'une ou l'autre de ces formules se trouve compliquée lorsqu'intervient un tontinier - c'est le nom qu'on lui donne - qui, ayant besoin d'argent, regroupe des amis ou d'autres personnes qui ont sa confiance afin de mettre en place avec eux une tontine. Il perçoit dès le premier tour les mises de chacun qu'il rembourse à tour de rôle jusqu'à la fin du cycle⁶². Il emprunte donc sans intérêt. Mais il est responsable du bon déroulement des opérations. C'est pourquoi il s'efforce habituellement de regrouper

60. B. BEKOLO-EBE, «Le système des tontines ; liquidité, intermédiation et comportement d'épargne», *Revue d'Économie Politique*, 1989, n° 4, pp. 616-639. Deux tontines bamiléké sont analysées par B. BEKOLO-EBE et R. BILONGO, «Comportements des gains et structure des taux d'intérêt dans les tontines : étude de quelques cas», in : G. HENAULT et R. M'RABET, *op. cit.*, pp. 107-113.

61. Cet exemple est celui observé et analysé par A. HENRY, G.H. TCHENTE et P. GUILLERME, «La société des amis - Étude des tontines à enchères du Cameroun», CCCE, *Document de travail*, n° 34, avril 1990.

62. Outre les travaux déjà cités de T. PAIRAULT, on trouvera un cas exposé de façon détaillée dans «Une forme d'entraide financière : la tontine de crédit dans la communauté chinoise de Paris», *Épargne sans frontière*, n° 19, juin 1990, pp. 44-49.

des hommes d'affaires ou des commerçants qui ont besoin d'argent et des épargnants qui souhaitent placer le leur.

La pratique des enchères est un phénomène assez répandu en Asie, concurremment avec le tirage au sort ou la désignation par le président⁶³. Mais on ne sait pas de quelle façon elles sont réparties. Il semble qu'elles le soient le plus souvent à chaque tour, entre les autres participants. C'est la formule la plus simple qui semble avoir cours dans les *chit funds* aux Indes⁶⁴, dans les *cheetu* au Sri Lanka⁶⁵ et dans les *kootu* malais⁶⁶. Le Népal est le seul pays évoqué dans les sources dont nous avons disposé, qui utilise une formule différente des précédentes, mais qui semble extraordinairement complexe⁶⁷.

Bien plus encore que les tontines avec caisse de prêts, les tontines avec enchères atteignent un degré de sophistication qui peut surprendre de la part de pratiques informelles. Mais précisément, n'est-ce pas leur souplesse, liée à la personnalisation des relations entre les membres qui leur a permis d'évoluer. Les *djanggi* bamiléké ont en commun avec les *Chits funds* et les tontines chinoises la solidarité qui unit le groupe et qui, pour se trouver occultée par l'originalité de la mécanique financière, n'en reste pas moins très présente.

63. R.B. GHATE, *art. cit.*, p. 68.

64. R.T. ANDERSEN, *art. cit.*, p. 335.

65. E. FERNANDO, *art. cit.*, p. 254.

66. B. SHANMUGAM, *art. cit.*, p. 358.

67. H.D. SEIBEL et B.P. SHRESTHA, *art. cit.*, pp. 189-190.

CONCLUSION

Du fait même de sa nature, qui le rend exceptionnellement riche, l'informel ne se laisse pas appréhender facilement. Nous avons essayé de voir un peu plus clair dans les pratiques d'épargne et de crédit en distinguant quelques schémas bien définis et en faisant apparaître des types différents de comportements. Cette analyse doit être interprétée avec beaucoup de réserves, elle ne peut constituer qu'une sorte de propos d'étape, elle demande à être élargie, complétée, nuancée. Mais il faut renoncer à atteindre rapidement une vue générale et précise de l'épargne et du crédit informels dans les pays en voie de développement.

- Les distinctions que nous avons proposées ne sont jamais aussi nettes dans la réalité. Les tontiniers peuvent être des prêteurs d'argent, les «mères de tontines» peuvent être gardes-monnaies, des tontines peuvent être gérées par un tiers rémunéré dont la fonction se rapproche de celle du tontinier. Et il y a sans doute bien d'autres pratiques que nous ne connaissons pas encore suffisamment⁶⁸. Les décisions d'épargner ne sont pas toujours le désir de reporter une dépense ou de récupérer plus tard l'argent non utilisé. Elles peuvent aussi être motivées par le besoin d'une certaine sécurité. Les tontines sont souvent une forme rudimentaire d'institution, de prévoyance ou de caisse de sécurité sociale⁶⁹. La dimension sociale n'est pas toujours prépondérante, elle est toujours présente. La diversité des pratiques que nous avons analysée au plan financier est encore plus grande au plan social.

- Les décisions d'épargner et/ou d'emprunter ont une dimension collective qui intègre ces pratiques à la vie sociale. Elles mettent souvent en cause des associations ou des groupes, plus ou moins organisés, plus ou moins homogènes, durables ou éphémères, dont la vocation principale peut être l'épargne... ou un autre projet communautaire, par exemple de travailler dans les champs ou de préparer les funérailles⁷⁰. Ces groupes sont présents dans bon nombre de villes et de villages en

68. Sur les différents comportements d'épargne qui expliquent la diversité de ces pratiques, cf. J.-M. SERVET, "Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de la mobilisation de l'épargne informelle", in G. HENAUULT et R. M'RABET, *op. cit.*, pp. 87-96.

69. Comme d'autres associations qui peuvent remplir cette même fonction d'une autre façon, telles les associations villageoises d'épargne étudiées par C. DUPUY, "Le secteur collectif informel en Afrique de l'Ouest", *Tiers Monde*, octobre-décembre 1989.

70. On rencontre en Éthiopie ou au Sri Lanka des «sociétés de funérailles» que l'on peut considérer comme des institutions financières informelles proposant un contrat d'assurance en cas de décès. J.U. HOLST, "Le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne" in : D. KESSLER et P.A. ULLMO, *Épargne et Développement*, Economica, Paris, 1985, pp. 121-154.

Afrique⁷¹, sans doute sur une échelle réduite en Amérique latine. Il est difficile dans ces conditions d'isoler les pratiques financières.

- De telles pratiques ont souvent été apportées par des émigrants. Ainsi s'explique que l'on trouve les mêmes formes de tontines - et les mêmes appellations - dans les pays voisins, voire plus lointains. Les Yoruba ont certainement aidé à la diffusion de ces pratiques en Afrique de l'Ouest, comme les Japonais et les Chinois en Asie du Sud-Est. Le même phénomène s'est produit en Amérique latine. Et c'est de la même façon que peut s'expliquer la présence de tontines aux États-Unis ou au Canada à l'heure actuelle⁷².

La nécessité de mieux connaître le secteur financier informel est devenue impérieuse, maintenant que l'on sait quelle importance est la sienne. Que la Banque Mondiale lui ait consacré en 1989 un chapitre dans son *Rapport sur le développement* qui concernait les systèmes financiers et le développement en est une preuve suffisante. Les tontines nous viennent du fond des âges mais leur analyse scientifique ne fait que commencer.

Michel LELART

71. On aura une bonne idée de l'ensemble de ces associations - financières ou non - en Zambie dans M. MRAK, *op. cit.*

72. Cf. G. BRENNER, H. FOUDA et J.M. TOULOUSE, «Les tontines et la création d'entreprises au Cameroun», in : G. HENAUT et R. M'RABET, *op. cit.*, pp. 97-105.

APPELLATIONS LOCALES DES AREC EN AFRIQUE

Sénégal		Nath	Piyé	Bakary	Dambélé Mbotay
Gambie	Osussu				
Guinée		Séré	Kélé	Kondiani	
Sierra Leone	Asusu				
Libéria	Esussu				
Côte d'Ivoire			Diari-Moni	Warl-Moni	
Ghana	Suusu		Nanemei-Akpee		Nanemei-Opee
Bénin		Sokoué	So	Adjolou	Gbé
Togo	Susu	Adassi	So		Omo-Djiddo
Nigéria	Esussu	Dashi	Bam	Oha	
Niger	Asussu	Adashi			
Mali		Dashi	Parl	Ton	Keita-Djibril
Burkina Faso		Adossa	Paré	Naam	Tintani
Tchad			Paré		Tchackin
R.C.A.	Likelemba				
Cameroun		Djanggi	Mandjoun	Nisuia	
Gabon				Sokodé	
Congo		Kitemo	Moziki		
Zaire	Likelemba	Kitemo	Osassa	Bandal	
Rwanda	Ibilemba		Yama	Franga	Omosanjiro
Égypte			Gameya		
Soudan			Khatta	Sanduk	
Éthiopie			Ekub	Edir	
Ouganda	Chilemba				
Kenya	Obilimba		Karambee		
Malawi	Chilemba		Katapila		Chilezolama
Zambie	Chilemba				
Zimbabwe	Chilemba				
Madagascar			Fokontany		
Afriq. du Sud	Stokfel	Mahadisama		Chitu	Chita

Sources : Ce tableau reprend les informations données par M. P. MIRACLE, *op. cit.*, pp. 704-705 et par F. J. A. BOUMAN, *op. cit.*, pp. 210-212. Nous les avons complétées par d'autres sources plus ponctuelles et par un certain nombre d'informations personnelles.

LES TONTINES :

UNE ANALYSE FINANCIÈRE

La connaissance du phénomène tontinier sous ses aspects comportementaux et institutionnels s'est beaucoup développée. Alors que cette voie de recherche se poursuit, parallèlement est abordé un autre aspect : celui qui consiste à partir des matériaux existants à décrypter cette logique. La démarche nous semble présenter un double intérêt :

1° Il est important de savoir si les comportements observés rentrent dans le cadre d'une interprétation économique orthodoxe, si l'on peut en fin de compte rattacher les actes et les faits observés à des catégories préexistantes, ou bien si l'on se trouve en présence de faits économiques qui appelleraient un schéma théorique «*sui generis*».

2° Alors que l'économie officielle s'intéresse de plus en plus à l'informel, il faut s'interroger sur les possibilités d'ancrage réciproque de ces deux aspects de l'activité économique. Nous ne pensons pas qu'il sera possible de définir des articulations cohérentes entre ces deux domaines tant qu'il ne sera pas fait le jour sur les logiques comportementales mises en évidence par les investigations factuelles.

L'objet de cette contribution est précisément de faire une analyse des tontines dans cette double perspective : la tontine n'est-elle qu'une transposition, voire une adaptation plus ou moins «exotique» d'institutions et de modes de gestion qui existent aussi dans des cadres économiques plus avancés, ou bien s'agit-il d'organisation de l'acte d'épargne parfaitement spécifique ? Est-il possible d'analyser certaines expériences comme les prémisses d'une interpénétration du formel et de l'informel ou bien sont-elles simplement le fruit d'une contingence sans lendemain ?

Le titre choisi pourrait *a priori* laisser présager la réponse. La notion de produit financier ne suppose-t-elle pas l'existence d'institutions et de marchés dont on ne trouve la présence que dans les économies les plus avancées ? Et dans ces conditions ne faudrait-il pas rechercher la logique du fonctionnement tontinier au sein des mécanismes financiers les plus sophistiqués ? Quand on pense aux tontines à

enchères, telle que celle décrite par Christian Rietsch¹ et sur laquelle nous reviendrons par la suite, on pourrait penser qu'une telle assimilation n'est pas sans pertinence. En réalité notre position est infiniment plus nuancée et conduirait plutôt à une position à mi-chemin entre l'extrémisme de l'assimilation totale et celui de la spécificité absolue.

Avant de rapprocher les deux concepts selon la problématique que nous avons définie, il convient de délimiter le champ conceptuel. En effet, les définitions fournies habituellement pour cerner ces deux éléments ne facilitent pas leur mise en relation. Cette démarche étant menée, nous tenterons de mettre en évidence le contenu économique de la logique tontinière, en examinant dans quelle mesure la notion de produit financier permet de mieux approcher le fonctionnement des tontines et nous proposerons une approche taxinomique de ces groupements. Nous concluons enfin par un examen rapide des articulations entre formel et informel. L'ensemble des développements qui vont suivre est essentiellement centré sur les pratiques de l'Afrique sub-saharienne.

LE PRODUIT FINANCIER : UN OUTIL DE TRANSFORMATION

Il est tentant d'assimiler la notion de produit financier à celle de placement. S'en tenir à cette seule vision des choses conduirait à négliger toute une série d'opérations financières qui pour ne pas être des placements au sens traditionnel du terme, n'en sont pas moins des produits financiers. Pour notre part, nous considérerons qu'un produit financier est une opération financière dont l'objet est d'assurer un gain ou d'éviter une perte en transformant la position financière de l'agent qui l'acquiert. Celle-ci peut se définir selon nous par cinq paramètres fondamentaux :

- le degré de divisibilité de l'actif de l'agent
- la nature juridique de ses relations financières (débiteurs ou créanciers)
- la durée nécessaire à l'obtention de l'objectif sous-jacent à la position prise
- le risque assumé
- le degré de divisibilité des mises de fonds.

Bien évidemment, le placement classique correspond à cette définition, puisque celui qui place transforme sa position de détenteur de liquidité en détenteur d'actifs financiers à court, moyen ou long terme. Cependant, comme on le sait, ce type

1. Christian RIETSCH, «Une tontine à double niveau d'enchères» Réseau thématique «Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne». Université des réseaux d'expression française. Note 90-5. Voir également Thierry PAIRAULT, «Mécanismes des systèmes tontiniers chinois» Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne». Université des réseaux d'expression française UREF note 91-17. Voir également Alain HENRY, Guy-Honoré TCHENTE, Philippe GUILLERME-DIEUMEGARD, *Tontines et banques au Cameroun*, Paris, Karthala.

d'opération simple conduit à prendre une position qui elle-même implique un risque qui, si il se réalise, annulera peut-être le gain primitivement attendu, et pourra se traduire par une perte. On sait que l'on peut se couvrir contre ses risques par diverses procédures qui modifient elles aussi la position initiale de l'agent, et même l'inversent dans la mesure où il s'agit d'opérations de couverture. Ainsi, celui qui acquiert des obligations prend une position de taux qui se révélera défavorable si les taux montent. En intervenant sur un marché de futures, l'agent pourra couvrir sa position en se portant vendeur à terme de contrats par exemple. Cette opération de couverture a évidemment un coût, qui correspond au prix d'acquisition d'un produit financier permettant de limiter une perte éventuelle. Comme on peut l'observer, un tel produit a eu pour effet d'intervertir la position initiale de l'opérateur. On pourrait poursuivre l'exemple en supposant que notre détenteur d'obligations se livre à une opération de réméré. Dans ce cas, il va revendre ses obligations avec promesse de les racheter à une échéance convenue à l'avance, ce qui lui permettra de retrouver momentanément sa liquidité et donc là encore d'intervertir une position. On pourrait bien entendu multiplier les exemples, tant il est vrai que la sophistication croissante des techniques financières a conduit ces dernières années à proposer non seulement de nouveaux outils de placement, mais également des produits visant à réaliser des opérations de couvertures (protection contre le risque) dont la logique repose sur la mutation des positions. Ces quelques exemples nous montrent qu'acquérir un produit financier revient à acheter le droit de transformer sa position, soit instantanément, soit à un moment ultérieur choisi par avance. En reprenant les propos de P. Vernimmen², on peut considérer que ce droit se caractérise par trois traits :

- Il s'agit d'un contrat, autrement dit cet échange de position n'est possible que pour autant que l'on puisse trouver en face de soi un ou des partenaires susceptibles de rentrer dans le cadre d'une opération de gré à gré.

- Ce contrat déroule ses effets dans le temps. Dans tous les exemples qui ont été mis en exergue précédemment, on a pu constater que les prises de positions qui étaient définies contractuellement se traduisaient en fin de compte par une séquence d'opérations conduisant au terme définitif. Ces contrats sont donc définis par des échéances (totalement déterminées ou non) qui vont s'inscrire elles-mêmes dans une période de temps plus ou moins longue. Cette insertion du contrat dans un cadre temporel n'est évidemment pas étrangère à la présence du risque. En effet, on considère que le temps accroît l'opacité de l'information et par suite fait peser un aléa sur le dénouement des opérations. C'est bien entendu pour cette raison que les rémunérations exigées sont théoriquement plus élevées pour les opérations longues que pour les opérations courtes. Cependant le facteur temps n'est pas seul à l'origine du

2. P. VERNIMMEN, *Finance d'entreprise. Logique et politique*, pp. 4-6. Paris, Dalloz. Collection Gestion Finances. 1986.

risque : l'environnement économique, la personnalité des partenaires, la nature des opérations sont autant d'éléments qui renforcent ou au contraire affaiblissent le risque inhérent à la durée.

- Enfin, ces contrats se traduisent essentiellement par des flux de trésorerie. L'acquisition du droit qui a été évoquée précédemment va se traduire par une succession de flux monétaires qui sont en fin de compte la raison d'être du contrat, puisque le gain ou la limitation des pertes procédera de l'organisation de cette chronique.

LES TONTINES : UN PROCESSUS MULTIFORME, ÉVOLUTIF ET INNOVANT D'ÉCHANGES DE POSITIONS FINANCIÈRES

Le terme tontine se trouve associé, dans la littérature sur l'informel, à des modes organisationnels fort divers. Leur seule caractéristique commune est de constituer des groupements d'épargne sur la base d'une solidarité qui vise paradoxalement à promouvoir l'intérêt individuel des participants, en permettant à chacun d'eux de percevoir une somme d'argent importante, en contrepartie d'une cotisation régulière dans le temps, mais souvent modeste quant à son montant. Cette solidarité peut reposer sur une proximité sociale, géographique ou professionnelle, mais beaucoup de groupements se constituent sans que de tels liens existent. Une autre caractéristique commune à tous est précisément leur informalité. En effet, ils n'ont généralement pas la personnalité juridique, et les liens consensuels qui unissent les participants ne se manifestent pas sous formes d'actes littéraires. La parole donnée, l'acceptation d'une règle de fonctionnement commune suffit à assurer la fiabilité des relations.

Ce cadre commun est suffisamment réduit pour laisser la place à une pluralité de modes organisationnels.

1. Le polymorphisme tontinier

Stricto sensu le terme tontine désigne un groupement «rotatif» d'épargne, c'est à dire «un système que se donne un groupe de personnes pour s'obliger à épargner collectivement en vue de jouir tour à tour d'une somme importante»³. Encore que le groupement tontinier ne se limite pas à la seule épargne mais peut porter également sur le travail, en particulier sur le travail agricole.

La variété des formes tontinières se manifeste à plusieurs égards :

- elle peut d'abord se manifester dans leurs dimensions, qu'il s'agisse du nombre de participants impliqués (quelques personnes à plusieurs centaines), ou de la masse des capitaux manipulés (quelques dizaines de milliers de francs CFA à quelques cen-

3. G. BEDARD, *La mobilisation de l'épargne rurale par les institutions de type coopératif et son impact sur le développement rural : Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Nigeria, Rwanda, Togo, Zimbabwe*, cité par Ch. Rietsch, *op. cit.*, p. 1.

taines de millions parfois).

- Elle se manifeste également dans les modes organisationnels, en touchant aussi bien les mises de fonds, l'ordre de perception du capital, la complexité du fonctionnement. Ainsi chaque participant peut cotiser pour une somme identique, ou bien avoir la possibilité de détenir plusieurs parts. La levée du capital peut obéir à un ordre préétabli, ou relever d'un système adjudicataire. La tontine peut avoir une règle de fonctionnement extrêmement simple, ou bien être dotée d'un règlement complexe éventuellement couché par écrit. Certaines tontines sont dotées d'activités annexes telles que des services de prêts ou de prestations sociales fonctionnant selon un mécanisme mutualiste.

Par ailleurs une acception plus extensive conduit à dénommer tontine des groupements qui en réalité n'obéissent pas tout à fait à la même logique financière. C'est par exemple le cas d'associations qui mutualisent une capacité de financement susceptible d'être mobilisée par un participant à l'occasion d'un décès, d'une maladie, ou d'une manifestation festive. Ce type de groupement s'apparente très fortement aux institutions mutualistes des pays industrialisés. Enfin, et bien qu'à notre sens on ne puisse plus à proprement parler de tontines, une collecte organisée de l'épargne liquide à l'initiative d'un seul individu se voit quelque fois dénommée «tontine». Nous faisons allusion ici au mécanisme mis en jeu par les banquiers ambulants qui collectent journallement l'épargne de personnes exerçant de petits métiers indépendants, et qui restituent l'épargne ainsi accumulée à période fixe, généralement mensuelle⁴. Il y a toutefois un point commun avec les organismes évoqués précédemment, c'est la fixité de la période de collecte et de la somme collectée comme de la somme restituée.

Nous avons décidé de conserver le terme tontine pour ces trois catégories de groupements, plus par commodité de langage que par impérieuse nécessité logique.

Ce pluralisme tontinier, tel qu'il ressort des études qui ont été menées, montre que ces modes d'organisation ont parfaitement su s'adapter aux besoins financiers des populations, alors que pendant le même temps les intermédiaires financiers formels «modernes» faisaient la preuve de leur impuissance à drainer l'épargne de la majorité de la population, ainsi qu'à couvrir les besoins de financement de l'ensemble des agents. Comme cela a déjà été affirmé, on peut parler pour qualifier les opérations qui se déroulent au sein de ces groupements, de véritables innovations financières⁵.

4. Abdou TOURE, *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la conjoncture*, Karthala, 1985, pp. 236-245. Voir également pour une description des tontines, M. LELART, «Les tontines et le financement de l'entreprise informelle», Notes de recherche du réseau Entrepreneuriat n° 91-18, pp. 3-6

5. Voir à ce sujet une communication E. BLOY - Cl. DUPUY présentées lors des journées scientifiques AUELF de Casablanca les 16 et 18 Février 1989 sur le thème «Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel». Cette communication est reprise dans un ouvrage collectif publié par l'UREF sous le titre *L'entrepreneuriat en Afrique francophone - Culture, financement et développement*, AUELF - John Libbey - 1990, pp. 65 à 75.

Nous allons montrer que les deux aspects sur lesquels nous venons d'insister, faculté d'adaptation et caractère innovant se conjuguent aisément avec les deux traits qui nous ont permis de définir de façon générale l'essence d'un produit financier à savoir : les possibilités de transformation des positions financières d'une part, et l'aspect contractuel d'autre part.

2. Les tontines sont des moyens performants et adaptés de conversion des positions financières

Comme nous l'avons vu les transformations de position envisagées peuvent porter sur la liquidité, la nature juridique, la durée, le risque, la divisibilité de l'épargne. On peut parfaitement démontrer que ces transformations existent dans les tontines, soit de façon concomitante, soit de façon isolée. Cependant, on ne peut s'attendre à trouver ces transformations sous des formes identiques à celles qui sont observées dans les pays qui possèdent un système financier extrêmement sophistiqué. Elles sont modelées par leur milieu d'origine, et elles évoluent avec ce milieu. Or celui-ci se caractérise :

- par une extrême instabilité des données économiques, ce qui conduit les acteurs économiques, et en particulier les plus modestes d'entre eux à une réduction drastique de l'horizon temporel ;
- par le primat de la tradition orale, de l'engagement et des relations personnelles à l'intérieur d'un cadre communautaire, sur des règles écrites relevant de cultures étrangères ;
- par la modicité et l'informalité d'une grande partie des revenus même si il ne s'agit pas là de conditions essentielles à la formation des tontines.

Nous allons montrer que les transformations opérées par les mécanismes tontiniers relèvent bien des catégories distinguées plus haut tout en respectant les contraintes propres au milieu africain.

1°) La tontine permet bien d'affecter la liquidité de l'actif des participants, puisque tout au long du cycle tontinier ceux-ci vont tour à tour passer d'une position de fournisseurs de flux de trésorerie (donc de moindre liquidité), à une position de grande liquidité quand vient le moment de lever la somme.

2°) Bien entendu, chaque individu voit la nature juridique de ses relations vis-à-vis des autres participants se modifier au cours du temps, créancier dans un premier temps, il deviendra débiteur une fois qu'il aura levé la main.

3°) Les tontines ont également le pouvoir de modifier la durée des positions, et ce, de plusieurs manières :

- d'abord parce qu'un participant peut obtenir plus rapidement la somme convoitée, en particulier si l'ordre de levée lui confère une place située au début du cycle tontinier. Il est bien clair que s'il devait lui-même se constituer le volume

d'épargne voulu, en s'astreignant à des prélèvements sur ses revenus identiques en rythme et en montant à ceux qui sont imposés par le règlement du groupement, il lui faudrait attendre un temps égal à la durée totale du cycle.

- Ensuite, il est toujours possible de raccourcir la durée qui sépare les périodes de perception de la période de levée, soit en obtenant une modification négociée des tours, soit dans le cas de tontines à enchères en surenchérissant, soit, et cela concernera de façon indifférenciée l'ensemble des participants, en décidant de raccourcir la durée d'un cycle, par exemple en multipliant le nombre de tours par réunion⁶.

4°) Le mécanisme tontinier est assurément un transformateur de risque, comme nous avons déjà eu l'occasion de le mettre en évidence dans une précédente communication⁷. C'est d'ailleurs sans doute là que réside son énorme supériorité sur le système financier formel. Ce dernier serait totalement incapable d'apprécier le risque exact des individus qui sont engagés dans le système d'épargne informel, et cette incapacité le condamne à l'immobilisme et à l'inefficacité. En effet dans l'impossibilité de juger du risque financier, l'établissement officiel n'a à sa disposition que deux possibilités qui sont inopérantes dans la plupart des cas :

- soit prendre une garantie réelle, mais on sait que la plupart des tontines réunissent des personnes qui sont dans l'incapacité de fournir un tel gage ;
- soit traiter des opérations financières à des taux très élevés qui engendreraient des charges financières insupportables pour les débiteurs, ce qui est également impraticable ;

Le groupement tontinier résout le problème grâce à une double démarche :

- au prélèvement d'une garantie formelle (nantissement, hypothèque, etc.), il oppose la présence d'une garantie informelle reposant tout simplement sur la parole donnée et sur la contrainte du groupe qui se révèle ici infiniment plus efficace qu'un contrat de prêt littéral assorti de garanties classiques ;

- le temps générateur de risque est le plus souvent banni des calculs et par suite, même dans les tontines à enchères, la présence d'une rémunération fonction du temps et de l'incertitude n'apparaît pas clairement⁸. Les perspectives du bailleur ne sont pas orientées vers la perception d'une rémunération tombant à des échéances prédéterminées, mais vers la possibilité de récupérer avec une quasi certitude un montant de liquidité important qui lui permettra de satisfaire un besoin de financement (qu'il soit relatif à l'investissement ou à la consommation) qui n'aurait jamais été comblé sans la présence de systèmes d'épargne informels. Autrement dit au critère de la rentabilité qui s'exprime à travers un taux de rendement exigé de la part de l'inves-

6. C. RIETSCH, *op. cit.*

7. E. BLOY et C. DUPUY, communication déjà citée pp. 68-69.

8. C. Rietsch conteste cette absence du temps. Néanmoins, il observe que dans la tontine à double niveau d'enchères qui fait l'objet de son enquête des infractions significatives font douter que la prise en compte du temps soit totale, *op. cit.*, p. 41 et 42.

tisseur, et qui dénote à un moment donné son arbitrage entre risque et rentabilité, la tontine oppose les critères de disponibilité indisponibilité et de liquidité. C'est en organisant l'indisponibilité momentanée des liquidités des participants que la tontine parvient à satisfaire leur besoin de financement. La tontine est un produit d'épargne dont l'objectif est de permettre à chaque membre d'atteindre un niveau d'accumulation suffisant dans un contexte économique et social où tout concourt à la dépense immédiate. On peut dire d'une façon quelque peu triviale que les tontineurs sont les «*weight watchers*» de l'épargne. Cette adaptation du produit financier au contexte africain nous paraît un fait majeur.

5°) Enfin est-il besoin de souligner la faiblesse des revenus et donc les modiques possibilités d'épargne qui en résultent excluent la plus grande partie de la population des institutions officielles. Une dernière transformation autorisée par ces groupements réside dans leur possibilité d'assurer une divisibilité quasi parfaite de l'épargne, divisibilité qui porte aussi bien sur le montant des sommes versées que sur la périodicité des versements. Quelle institution officielle accepterait de prendre chaque jour à domicile 100 CFA, pour reverser en fin de mois une somme de 3000 CFA (sous déduction d'une commission de 100 CFA) ? C'est ce que fait le banquier ambulant décrit par Abdou Touré⁹.

3. La tontine est un processus contractuel innovant semblable au produit financier

D'abord, il est incontestable que le groupement tontinier est un contrat. En effet, le contrat est un accord de volonté ayant pour but d'engendrer une obligation. Telle est bien la nature de la tontine. L'adhésion relève de la volonté individuelle librement exprimée et la sortie de la tontine peut se faire également sur la base de l'accord des volontés. À ce titre, la tontine se distingue radicalement des associations d'épargne qui s'imposent à l'individu de par leur légitimité sociale. Refuser d'adhérer à l'association, c'est s'exclure de la communauté à laquelle on appartient¹⁰. Le fait que tout formalisme solennel soit exclu n'enlève en rien son caractère contractuel à l'accord. Ainsi, dans le droit moderne, on oppose les contrats consensuels aux contrats solennels. Les premiers se distinguent des seconds en ce sens que leur validité n'est liée à aucun acte littéral particulier. La tontine relève donc de cette catégorie de contrat sans la moindre ambiguïté.

Ce contrat fait bien sentir ses effets dans le temps (ce qui ne signifie pas que le temps, comme nous l'avons dit, soit un élément fondamental du calcul financier). En effet, le contrat tontinier fixe de par ses règles la durée du cycle, et si le nombre de

9. Abdou TOURÉ, *op. cit.*, p. 236.

10. C. DUPUY, J.-M. SERVET, «Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais», *Économie et Humanisme*, n° 294, mars-avril 1987, p. 43.

cycles est déterminé la durée globale de l'opération l'est aussi. Bien sûr, certains de ces contrats sont à durée indéterminée dans la mesure où le nombre de cycles n'est pas fixé à l'avance, ou encore dans le cas des tontines commerciales par exemple.

Enfin, il est évident que le contrat tontinier s'organise autour de flux de trésorerie. Pour le participant à une tontine, la cohérence fondamentale réside dans une double adéquation :

- celle qui doit exister entre le montant des revenus qu'il perçoit et le montant du flux de trésorerie qu'il doit verser périodiquement à la caisse commune ;
- celle qui doit se réaliser entre le montant du capital touché et le montant du besoin de financement susceptible d'être ressenti.

Cependant, le lien contractuel n'est pas exactement de nature identique à celui qui régit les accords dans les régions industrialisées où il est fondé sur la rencontre des volontés individuelles. Ici, l'individu exprime par sa participation, une volonté collective. À beaucoup d'égards on pourrait parler de contrats d'adhésion.

Si toutes les tontines présentent les caractères contractuels qui viennent d'être cités, elles n'en manifestent pas moins, comme nous l'avons déjà dit, une très grande diversité de formes. Cette diversité vise à couvrir le plus vaste champ possible des besoins exprimés ou ressentis par les populations. À ce titre, on ne peut manquer de faire un parallèle entre ce mouvement de diversification et de multiplication des formes tontinières et le mouvement de diversification des produits financiers auquel on assiste dans les pays industrialisés depuis quelques années, mouvement qu'on qualifie volontiers d'innovation financière. Il nous semble donc que l'extension et les avatars successifs du mouvement tontinier correspondent à un véritable processus d'innovation financière qui vise à combler les carences dans le système financier formel.

Cette diversité des formes tontinières nous conduit à tenter une approche taxinomique de ces groupements.

4. Approche taxinomique des tontines

Cette démarche nous paraît indispensable dans la mesure où l'on est conduit à s'interroger à ce point du raisonnement sur la logique de cette diversité. Peut-on dire que le polymorphisme tontinier n'est qu'une simple adaptation d'une même activité à des contextes différents, ou bien existe-t-il entre ces diverses formes des ruptures qui vont au-delà de la simple nécessité d'adaptation ? Nous serions volontiers tentés de choisir le deuxième terme de l'alternative. En effet, il nous semble que le phénomène tontinier en s'adaptant à un milieu mouvant, finit par connaître des évolutions significatives qui amènent la coexistence de groupements, sans doute identiques dans les principes initiaux, mais qui correspondent à des objectifs et à des stades de développement de la forme tontinière fort différents.

Dans cette perspective, nous opposerions un secteur tontinier moderne, à un

secteur tontinier traditionnel :

- Le premier se caractériserait par un degré d'organisation relativement élevé et par un poids important de l'intérêt individuel dans la logique de fonctionnement. Ce secteur moderne regrouperait un sous-ensemble plutôt élitiste qui intégrerait les tontines à enchères. Là seraient drainés les plus gros revenus, et s'exprimeraient des stratégies financières élaborées et éventuellement antagonistes. L'autre sous-ensemble serait d'essence plus populaire et comprendrait l'activité des banquiers ambulants, que l'on appelle également tontiniers¹¹. Nous parlerons, quant à nous, de tontines commerciales.

- Le deuxième se caractériserait tout au contraire par un degré d'organisation assez faible, et un poids beaucoup plus important de la solidarité et de la parole donnée. Nous qualifierions ce secteur de traditionnel. Là aussi nous distinguerions deux sous-ensembles. L'un regrouperait ce que l'on appelle les tontines d'hommes d'affaires. Dans ces groupements les mises sont très élevées et ne sont pas forcément récupérées en tant que telles. C'est le cas lorsque le mécanisme tontinier est utilisé pour constituer le capital d'une société dont les associés seront naturellement les membres de la tontine. Le deuxième sous-ensemble rassemblerait les tontines formées entre des individus à faibles revenus et qui sont exclus du système financier formel. Il s'agirait, la plupart du temps, de tontines fonctionnant selon les principes les plus simples du mécanisme tontinier. Le point commun à ces deux sous-ensembles est manifestement de n'avoir d'autre objectif que de solliciter l'épargne de ses membres pour leur permettre de combler un besoin de financement.

La distinction que nous venons d'opérer oppose donc un ensemble de tontines dans lesquelles s'expriment des valeurs et des logiques financières qui sont manifestement celles que l'on trouve dans des mécanismes financiers formels, à un autre ensemble dont les valeurs sont encore celles de la société africaine.

LES TONTINES : UNE ARTICULATION POSSIBLE ENTRE LE FORMEL ET L'INFORMEL

Il a été maintes fois souligné que la distinction entre le formel et l'informel, entre l'officiel et l'officieux était parfois difficile à faire. Les entreprises comme les institutions financières qui ont pignon sur rue fonctionnent souvent avec une certaine dose d'informel. Le cheminement inverse existe aussi, et la tontine n'échappe pas à la règle.

Nous proposons d'examiner ici l'articulation du groupement tontinier sous un double aspect :

- l'aspect institutionnel d'abord. En effet, on peut s'intéresser à la nature et à

11. M. LELART, *op. cit.*, p. 6.

l'ampleur de l'interpénétration entre les tontines et l'économie formelle.

- un aspect tout aussi intéressant, mais peut être moins évident mérite d'être exploré : c'est celui qui débouche sur une mesure de l'efficacité du fonctionnement tontinier. Ce problème de la mesure dans le secteur informel, nous paraît central. Il ne peut y avoir de point d'ancrage entre l'un et l'autre secteur, que s'il est possible de les réunir sur une estimation des résultats de ce type d'activité.

1. Les articulations institutionnelles entre formel et informel.

Ces articulations se manifestent tant dans la mobilisation de l'épargne que dans son utilisation.

Dans sa mobilisation parce que les fonds collectés dans certaines formes de tontines peuvent se retrouver dans les circuits formels. Cela est particulièrement vrai pour la tontine commerciale quand le tontinier dépose les fonds à la banque et encaisse éventuellement le produit des placements faits avec l'argent des adhérents. On peut considérer que, de ce point de vue, la tontine commerciale fonctionne comme un réseau primaire de caisses d'épargne. Il s'agit d'une certaine façon d'un système d'intermédiation particulier qui grâce à un mécanisme de transformation astucieux assure le drainage d'une micro épargne.

Ce drainage de l'épargne vers les institutions officielles peut exister au travers des autres catégories de groupements tontiniers. Cependant, il semble que les sommes disponibles soient plus volontiers laissées aux soins du responsable du groupement qu'aux mains de banquiers officiels. Il est vrai que, dans certains cas, le goût du secret n'incite pas à s'adresser à des organismes dont on craint qu'ils s'intéressent à l'origine et éventuellement à l'emploi des fonds.

Les fonds collectés par l'intermédiaire des tontines peuvent être réintégrés dans un circuit économique officiel. C'est le cas en particulier pour les tontines d'hommes d'affaires où comme nous l'avons vu, il est parfaitement possible que la collecte des fonds soit un préalable à une sorte de *joint venture*. De même, Claude Dupuy et Jean-Michel Servet rapportent qu'en Casamance des employés des Eaux et Forêts ont créé une tontine pour acheter des grumes avec espoir après revente bénéficiaire de créer une boutique¹². Les fonds tontiniers sont donc ainsi réintégrés dans un circuit commercial.

On pourrait multiplier les exemples en ce sens. Tous concourent à montrer qu'il n'y a aucune séparation étanche entre formel et informel. Certes, les franges de collaboration restent étroites et circonscrites, mais elles constituent des expériences instructives à beaucoup d'égard et il est probable que le champ de l'interpénétration est en train de s'étendre.

12. C. DUPUY et J.-M. SERVET, *op. cit.*, p. 48. Voir aussi plus récemment M. LELART, *op. cit.*, p. 13 et sq.

2. La mesure formelle d'une performance informelle

Le secteur financier officiel a besoin pour allouer les ressources de points de repères. On sait que ceux-ci s'expriment ordinairement en terme de risque et rentabilité. Cependant comme nous l'avons déjà montré¹³, cette approche a peu de portée dans le cadre de l'économie informelle car le temps n'est pas une variable qui rentre dans le champ du calcul des acteurs qui opèrent dans ce secteur. En effet, c'est d'une séquence de flux de trésorerie que procèdent les choix en économie informelle et non d'un taux de rendement exigé. On note toutefois que le produit financier a été défini comme un contrat produisant des flux de trésorerie et c'est la configuration des flux de trésorerie relative aux processus tontiniers qui peut servir d'interface entre formel et informel. En effet, on sait que la valeur d'un actif peut se définir par la relation :

$$V = \sum_{t=1}^N [F_t] / [1 + k]^t$$

avec :

F_t = Flux de trésorerie de la période t

N = Horizon économique de l'opérateur

k = taux d'actualisation (c'est-à-dire taux de rendement exigé par l'investisseur)

Cette formalisation ne peut être utilisée en économie informelle sous cette forme car k ne peut être clairement identifié.

En revanche, elle peut être exploitée, comme le pratique fort justement Ch. Rietsch¹⁴, en utilisant sa faculté à produire un taux de rendement interne, c'est-à-dire en cherchant la valeur d'un taux d'actualisation a tel que :

$$V = \sum_{t=1}^N [F_t] / [1 + a]^t = 0$$

L'avantage de cette formulation est double

1°) Elle ne présuppose l'utilisation d'aucun taux financier *a priori*

2°) Elle met en évidence le rôle joué par la chronologie des flux de trésorerie, c'est-à-dire par le positionnement temporel des flux, ce qui est bien le fonds du pro-

13. E. BLOY et C. DUPUY, *op. cit.*, p. 68.

14. C. RIETSCH, *op. cit.*

blème en économie informelle.

Notons par ailleurs que le critère du taux de rentabilité interne est très proche du critère de délai de récupération (*pay back*), puisque sous certaines hypothèses l'inverse du délai de récupération est précisément le taux de rentabilité interne. on ne s'étonnera donc pas de voir surgir ce critère puisque l'un et l'autre mettent l'accent sur la «liquidité» du produit.

Puisqu'il est possible de déduire de l'organisation tontinière des flux de trésorerie un taux, même si celui-ci n'est pas essentiel au fonctionnement du groupement, on dégage ainsi un signal (au sens de la théorie de l'information) qui est identifiable par le secteur financier formel et qui lui permet d'articuler un calcul économique dans le cadre d'un échange avec le secteur informel. En d'autres termes, l'existence d'un taux, qui d'un côté révèle la préférence financière de la population tontinière et d'un autre fournit un point de repère mesurable par le financier orthodoxe, devrait autoriser des actions concertées entre les deux secteurs.

CONCLUSION

De simple curiosité ethnologique, l'étude des pratiques informelles de mobilisation de l'épargne a acquis la dimension de chapitre à part entière de l'économie du développement. Cette progression est tout à fait logique car la réflexion conduit à penser que, d'une certaine façon, la formation et les mécanismes de l'épargne dans l'Afrique subsaharienne relèvent d'une logique «*sui generis*». Le phénomène tontinier et ses avatars successifs sont la réaction du corps économique aux nécessités singulières du milieu. La tontine apparaît bien dans ces conditions comme un produit financier spécifique et innovant répondant aux besoins de financement de diverses catégories d'agents. Nous avons indiqué dans une précédente communication¹⁵ que la gestion de l'entreprise africaine, en particulier dans le secteur informel était orientée vers l'obtention d'un flux de liquidité à disponibilité immédiate, plutôt que vers un processus d'accumulation. Du coup se fait sentir au niveau de l'individu la nécessité d'un parcours en sens inverse : immobiliser cette liquidité pour constituer une épargne qui permettra soit d'accéder à la consommation d'un bien cher ou à l'investissement. Dans ces conditions ces groupements apparaissent comme une voie de passage obligée dans les processus de mobilisation et de redistribution de l'épargne. Leur intégration à l'économie formelle existe déjà et il est parfaitement possible de mesurer l'efficacité de leur performance avec des outils d'analyse simples. Dans ces conditions une voie de recherche peut consister bien sûr à approfondir la réflexion sur la nature des conditions propres à étendre l'interpénétration entre formel et informel dans un souci de plus grande efficacité des mécanismes financiers.

Eddy BLOY

15. E. BLOY et C. DUPUY, *op. cit.*, p. 69.